



Quelle souveraineté pour la France dans le contexte européen

Rédacteurs

DANIEL BECKER

Diplômé en économie internationale de l'université Paris-Dauphine, en gestion des risques internationaux de HEC Paris et en médecine (DCEM1) du CHU Pitié-Salpêtrière-Université Paris-VI. Il est auditeur de la 22^e session en région de l'IHEDN et enseignant-praticien accrédité AACSB à ICN Business School (Paris, Nancy, Berlin).

GILLES BESSERO

Ingénieur général de l'armement (2S), spécialisé en océanographie physique, levés hydrographiques et cartographie marine. Il a été directeur général du Service hydrographique et océanographique de la marine, inspecteur de l'armement pour les constructions navales, directeur à l'Organisation hydrographique internationale et directeur de la Société des Explorations de Monaco. Il est auditeur de la 31^e session du CHEAr et membre de l'Académie de marine.

IMEN CHAANBI

Auditrice de la 4^e majeure Souveraineté numérique et cybersécurité de l'IHEDN.

JEAN-FRANÇOIS CHARBONNIER

Ingénieur, titulaire d'un DEA en mécanique et énergétique, a fait l'essentiel de sa carrière à la DGA où il a tenu différentes fonctions en conduite de programmes aéronautiques et a poursuivi son activité au SGA en maîtrise des risques, contrôle et audit internes. Il est auditeur de la 39^e session du CHEAr dont il a été conseiller des études. Par ailleurs, il est co-auteur de plusieurs ouvrages métiers.

QUELLE SOUVERAINETÉ POUR LA FRANCE
DANS LE CONTEXTE EUROPÉEN

MICHEL LATCHÉ

Ingénieur du génie maritime. A participé en tant que *Cooperation Manager* au programme Horizon de frégates réalisé par la France, l'Italie et le Royaume-Uni et a été adjoint au chef de pôle Système de combat de la DGA. Il est auditeur de la 28e session du CHEAr.

PHILIPPE VITRANT

Auditeur de la 59e majeure Armement et économie de défense de l'IHEDN.

Sommaire

Rédacteurs	2
Introduction	7
Analyse	9
La notion de souveraineté	9
L'évolution du contexte international	10
Les nouveaux rapports de forces	13
Les domaines pour lesquels il est nécessaire que la France et les pays européens en priorité disposent d'une souveraineté significative	28
Les forces de défense et la base industrielle de défense des pays européens	29
La dissuasion nucléaire	38
L'accès aux nouvelles technologies comme l'IA	43
Souveraineté dans le domaine spatial	47
L'accès aux chaînes d'approvisionnement stratégiques	50
Le domaine cybernétique	53
Les activités d'influence dans le domaine politique	55
La maîtrise des enjeux maritimes	57
Conclusion	65
Annexe — La remise en cause par Washington de l'Alliance avec les pays européens	69
Bibliographie	71

Introduction

Depuis sa prise de fonction pour son deuxième mandat, le président américain DONALD TRUMP remet en question l'essence même des relations transatlantiques et revient sur l'engagement historique américain de se porter garant de la défense du continent européen.

Cette situation est essentiellement due au déplacement du barycentre des intérêts américains vers l'Asie-Pacifique.

Il faut que l'Europe bâtit maintenant une véritable autonomie stratégique, non seulement dans le domaine militaire, mais aussi dans les domaines économique et technologique, pour ne plus dépendre d'une puissance externe, ce qui suppose la consolidation de son unité et des efforts financiers massifs.

La Chine affiche des ambitions contraires à nos intérêts économiques, notre sécurité et nos valeurs. La Russie, malgré les pertes importantes en personnel et en équipements qu'elle subit avec la guerre qu'elle mène en Ukraine, investit massivement dans le secteur de la défense et son armée constitue une menace permanente et croissante pour les pays occidentaux.

L'issue du conflit en Ukraine revêt une importance majeure pour l'Europe, et sa sécurité future en dépend. Le comportement du président TRUMP contraint les Européens à faire l'examen complet de leurs orientations stratégiques, exercice qui n'avait jamais été mené auparavant. La guerre en Ukraine, les velléités de la Russie, le changement des priorités stratégiques des Américains et les prétentions hégémoniques chinoises remettent le projet de défense européen au centre des préoccupations des États membres de l'Union européenne (UE). Le défi auquel l'Europe est confrontée est de se réarmer tout en réduisant sa dépendance aux importations des pays tiers et en particulier des États-Unis.

Les difficultés de l'UE à assurer sa défense de façon autonome sont la conséquence d'un sous-investissement dans le domaine de la défense depuis la chute du mur de Berlin, d'une illusion de paix inébranlable sur le continent européen, d'une confiance démesurée dans le parapluie de l'Organisation du traité de l'At-

lantique Nord (Otan) et d'une absence de vision commune des États membres en matière de politique étrangère.

Même si les pays de l'UE ne sont pas à ce jour directement menacés par un conflit armé sur leur territoire, la Russie et la Chine principalement mènent une guerre hybride constituée par la désinformation, les cyberattaques, l'instrumentalisation des réseaux sociaux et des campagnes visant à diviser et déstabiliser les sociétés européennes.

La cohésion et la solidarité européennes sont essentielles. L'hypothèse d'une gestion de crise sans le soutien américain s'impose aujourd'hui aux Européens, et la France, seule nation de l'UE à disposer en pleine autonomie de l'arme nucléaire, devient un contributeur majeur à la sécurité de l'Europe. La montée des responsabilités et des participations financières des pays européens dans l'Otan et leur convergence stratégique est devenue cruciale.

Analyse

La notion de souveraineté

Dans un contexte de guerre à haute intensité qui dure depuis quatre ans à leur frontière, les pays européens ont pris conscience qu'il leur est extrêmement difficile de soutenir l'Ukraine sans l'appui des États-Unis, appui sur lequel on ne peut plus guère compter depuis la réélection de DONALD TRUMP.

Il se pose donc aux pays européens un réel problème de souveraineté, car il paraît clair aujourd'hui que sans l'aide américaine sur laquelle ils avaient toujours compté et su compter, ils n'ont plus l'assurance de pouvoir assumer la sécurité à leur frontière.

Pour un État, la souveraineté comporte deux aspects :

- l'exclusivité de la compétence de l'État sur son territoire national, ce qui signifie que l'État a seul l'autorité d'établir les lois et règlements et de les faire respecter, en particulier en s'affranchissant des pressions extérieures, dont la guerre hybride à laquelle l'Europe est soumise ;
- l'indépendance absolue de l'État dans l'ordre international où il n'est limité que par les engagements qu'il consent.

La définition de la souveraineté retenue en droit est, selon le juriste français Louis Le Fur, « *la qualité de l'État de n'être obligé ou déterminé que par sa propre volonté, dans les limites du principe supérieur du droit* ».

On peut remarquer à ce sujet que dans l'évolution du contexte mondial actuel, de plus en plus de pays, et en particulier ceux qui veulent changer les rapports de forces à leur profit, agissent sans se soucier des règles du droit international.

La souveraineté s'exerce essentiellement dans les domaines suivants :

- la sécurité extérieure, en particulier la diplomatie et la défense nationale ;
- la sécurité intérieure, essentiellement la police et la législation nationale ;

- la justice ;
- les finances, principalement la monnaie, les impôts et la régulation des marchés financiers.

Concernant la France, sa souveraineté s'étend non seulement sur le territoire métropolitain, mais également sur ses territoires d'outre-mer, qui sont très importants puisqu'ils représentent la deuxième zone maritime économique exclusive au monde avec 11 millions de km².

Dans cette zone, le rôle de la France se définit de la façon suivante :

- défendre l'intégrité de sa souveraineté, assurer la protection de ses ressortissants et des zones économiques exclusives ;
- contribuer à la sécurité des espaces régionaux ;
- préserver un accès libre et ouvert aux espaces communs et assurer la sécurité des voies maritimes ;
- participer au maintien de la stabilité stratégique de la zone.

La majeure partie des espaces maritimes associés à ces territoires d'outre-mer se situe dans la zone indopacifique. Leur protection impose une lutte continue contre le narcotrafic, les filières d'immigration clandestines et les activités de pillage des ressources naturelles (or, terres rares...).

L'intégrité des voies d'accès aéromaritimes et des interfaces terrestres qui concernent l'ensemble de la zone constitue un enjeu de défense non seulement pour la France, mais aussi pour l'Europe.

L'intérêt majeur de ces voies de transit internationales s'explique par le besoin de garantir nos approvisionnements stratégiques et de préserver leur ouverture intégrale nécessaire à la sécurité et la prospérité économique de l'Europe ainsi qu'à ses échanges commerciaux avec le reste du monde.

L'évolution du contexte international

Nous sommes à un tournant de l'histoire : quatre-vingts ans après sa création, l'Organisation des Nations Unies (ONU) semble devenue obsolète. Le multilatéralisme et la diplomatie ont cédé la place à la loi du plus fort qui régit désormais les relations internationales. Les empires sont de retour et aiguisent leurs appétits territoriaux. En 2022, la Russie attaquait l'Ukraine, après avoir occupé unilatéralement la Crimée dès 2014 ; aujourd'hui les États-Unis s'affranchissent aussi du droit international, comme l'illustre l'action conduite au Vénézuéla, et reviennent le Groenland, le canal de Panama et le Canada ; la Chine veut imposer

sa souveraineté sur une grande partie de la mer de Chine méridionale et espère se réapproprier Taïwan. Face à ces trois grands blocs, des puissances moyennes émergent : Inde, Émirats arabes unis, Turquie, Arabie saoudite dont les alliances varient au gré des circonstances, à l'image de l'Inde, membre à la fois du groupe des BRICS+ (réunissant le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Éthiopie, l'Iran et l'Indonésie), construit pour s'opposer à l'hégémonie américaine et concurrencer le G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni), et du « Dialogue quadrilatéral pour la sécurité » (QUAD, comprenant le Japon, les États-Unis, l'Australie et l'Inde) pour contrer les visées expansionnistes de la Chine.

Lâchée par son allié américain, l'Europe doit se réinventer. Le monde est devenu plus complexe, plus imprévisible et plus dangereux. Les désordres environnementaux, dont le changement climatique, constituent une menace existentielle pour l'humanité, bien qu'elle soit niée par certains acteurs, dont le président Trump. De nouvelles conflictualités apparaissent, loin des traditionnels champs de bataille : cyberattaques, guerre hybride, guerre asymétrique, intelligence artificielle, course à l'espace, guerre commerciale, trafics illicites, déséquilibres démographiques... C'est un basculement vers un nouvel ordre mondial... ou vers le désordre.

Lors de son dernier discours de politique étrangère, en janvier 2024, le président américain Joe Biden déclarait : « je l'ai dit souvent, nous nous trouvons à un point d'inflexion, l'ère de l'après-guerre froide est terminée. Une nouvelle ère a commencé. » Cette notion de « point d'inflexion » a été reprise un peu partout sur la scène politique internationale, et les dirigeants mondiaux, parmi lesquels la présidente de la Commission européenne URSULA VON DER LEYEN, s'en sont servi pour mettre en garde contre la tendance géopolitique actuelle. De son côté, le président de la République française EMMANUEL MACRON indique dans son introduction à la revue nationale stratégique 2025 : « nous sommes à un point de bascule. (...) c'est la nécessité pour les Européens de toujours plus reposer sur leurs propres forces : car le monde semble se replier en grandes zones, où la solidarité des alliances n'est plus assurée. () Le temps est venu pour les Européens de prendre leur destin en main. »

L'Europe est à un tournant majeur de son histoire. Les Européens doivent endosser une responsabilité accrue dans la sécurité du continent et mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour mieux se défendre et dissuader toute agression, quelles que soient les évolutions des partenariats avec les États-Unis et avec l'Otan, auxquels nous restons profondément attachés. Cela passe par

l'indispensable renforcement du pilier européen au sein de l'Alliance atlantique, et par la poursuite de nos efforts pour augmenter les dépenses militaires. L'Europe ne peut pas monter en puissance dans la prise en charge de sa propre sécurité et de la paix sur le continent sans investir massivement dans son outil de défense destiné à augmenter sa résilience. Cette cohésion et cette solidarité européennes sont d'autant plus essentielles que le risque de guerres économique et technologique a significativement augmenté depuis plusieurs mois, faisant peser des risques sur des pans entiers de notre autonomie et de notre souveraineté.

Le durcissement des rivalités de puissance dans le monde se traduit par une hausse, en nombre et en intensité, des conflits. L'usage systématique, brutal et désinhibé, de la force par des acteurs non étatiques contribue à décrédibiliser et à remettre en cause le cadre de la sécurité collective.

L'élection de DONALD TRUMP a entériné la nouvelle hiérarchie des priorités américaines de politique étrangère, déjà largement engagée par les administrations précédentes. Aujourd'hui, les États-Unis mènent une politique extérieure moins prévisible, voire versatile, avec des conséquences potentiellement majeures pour les alliances et notamment l'Otan, les relations transatlantiques, la résolution du conflit en Ukraine et plus largement la sécurité de l'Europe sur laquelle pèse le risque d'une conjonction entre la menace russe et un désengagement américain. De plus, l'administration Trump revendique de fortes divergences de vues et de valeurs avec les Européens.

L'accélération du basculement stratégique mondial entraîne des conséquences majeures pour la France, ses alliés et partenaires en Europe et dans le monde. L'hypothèse d'une participation des armées françaises à une guerre majeure de haute intensité dans le voisinage de l'Europe et le risque d'actions concomitantes déstabilisatrices de nature hybride pour la sécurité intérieure de la France atteignent un degré inégalé depuis la fin de la guerre froide. En revanche, la menace d'une guerre conventionnelle majeure sur le territoire hexagonal n'est, à l'heure actuelle, pas, considérée comme crédible.

Les hypothèses d'une gestion de crise et d'un conflit avec un soutien américain très fortement réduit s'imposent désormais clairement aux Européens. Le rôle de la France, seul membre de l'Union européenne doté de l'arme nucléaire et contributeur majeur à la sécurité de l'Europe, pourrait être le moteur du réarmement stratégique européen. Pour la plupart des alliés européens, cette évolution constitue un changement de paradigme qu'un désengagement rapide et brutal des États-Unis de la protection du continent accélérerait. Ces éléments font apparaître les risques d'un isolement stratégique de l'Europe, questionnant

le besoin d'une posture davantage centrée sur la défense d'intérêts partagés et des dépendances consenties, piliers d'une plus grande efficacité et d'une réelle autonomie stratégique européenne. Les investissements pour renforcer l'autonomie et la souveraineté européennes sont essentiels. Les pays européens sont désormais mis au défi d'opérer un changement d'échelle dans leur défense et de construire un système européen de sécurité structurellement résilient aux fluctuations politiques. Si l'Otan demeure la seule organisation disposant de la crédibilité, des structures, des mécanismes et de la légitimité nécessaires pour faire face à un conflit majeur sur le continent européen, la montée en responsabilité des Européens dans l'Otan et une convergence stratégique entre pays européens volontaires sont primordiaux.

Les fondamentaux de la doctrine de dissuasion nucléaire française restent d'actualité. L'évolution de l'environnement stratégique et le risque de contournement par une dissuasion non nucléaire (armes conventionnelles de destruction massive) appellent toutefois à s'assurer de la pertinence du choix des capacités pour armer les forces stratégiques ainsi que le bon dimensionnement de leur épaulement conventionnel. Ces évolutions renforcent également la nécessité d'ouvrir le débat stratégique sur l'élargissement de la protection de la dissuasion à nos alliés du continent européen. Le risque d'une nouvelle vague de prolifération associé au délitement des traités et des normes de maîtrise des armements constitue un enjeu majeur pour la France et l'Europe.

Les nouveaux rapports de forces

Les États-Unis

La remise en cause des alliances au sein du camp occidental

On est à un moment stratégique que les Européens en général et les Français en particulier perçoivent bien. Quatre éléments illustrent ce revirement :

- le premier est la pression exercée par les États-Unis sur l'Ukraine, illustrée par l'épisode dans le Bureau ovale de la Maison-Blanche le 28 février 2025, quand le président ukrainien Volodymyr ZELENSKY a été violemment pris à partie par DONALD TRUMP et son vice-président J. D. VANCE ;
- le deuxième élément est celui qui a eu lieu le 7 janvier 2025 avec le ciblage du Groenland, réitéré depuis à maintes reprises, dans une logique prédatrice de la part de Donald Trump avant même son investiture pour son 2^e mandat,

ce qui confirme des ambitions territoriales déjà formulées pendant son premier mandat. Il faut ajouter à cette posture le discours de J.D. VANCE à la Conférence de Munich le 14 février 2025, affichant une attitude hostile, non seulement envers l'Union européenne en tant que telle, mais aussi vis-à-vis des démocraties européennes ;

- le troisième revirement est l'alignement idéologique des équipes de DONALD TRUMP sur la Russie, autour d'une vision révisionniste de l'ordre international et contre-révolutionnaire envers la démocratie libérale. Ce positionnement est structurant sur le plan stratégique et il est essentiel que notre société saisisse ces trois dimensions qui imposent un réarmement rapide et massif au niveau européen ;
- enfin, le plus récent est la publication le 4 décembre 2025 de la « *National Security Strategy* » (NSS) (cf. annexe), qui entérine la redéfinition des priorités américaines autour de la souveraineté nationale, de la revitalisation économique et de la défense des valeurs américaines. Pour l'Europe, sévèrement critiquée, le message est sans ambiguïté : les États-Unis ne souhaitent plus être le garant ultime de la sécurité du continent européen.

Le découplage en cours avec les Américains au sein de l'Alliance atlantique.

Depuis sa prise de fonction, DONALD TRUMP remet en question l'essence même des relations transatlantiques. Il revient sur l'engagement historique américain de se porter garant de la défense du continent européen, y compris par l'extension de sa dissuasion nucléaire. Si sa politique étrangère s'inscrit dans une tendance déjà amorcée par ses prédécesseurs (celle d'un désengagement progressif de l'Europe au profit de l'Indopacifique), DONALD TRUMP la formule de façon beaucoup plus explicite, à savoir que la Chine est identifiée comme « l'unique menace » pour les États-Unis et qu'elle fait l'objet de ses priorités, ce qui lui permet de s'alléger du fardeau financier que représente le « vieux continent ».

Ce découplage s'inscrit dans le temps long et reflète le déplacement du barocentre des intérêts stratégiques américains de l'Europe vers l'Asie-Pacifique. La période de la guerre froide qui avait sacralisé le couplage entre les États-Unis et l'Europe de l'Ouest constituait une exception.

Avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, l'administration BIDEN avait déjà tenté de nouer un dialogue bilatéral en vue, non pas d'un rapprochement, mais d'une relation plus prévisible avec la Russie, afin de pouvoir se concentrer sur la Chine.

Le retrait d'Afghanistan puis l'annonce de l'alliance AUKUS des États-Unis avec le Royaume-Uni et l'Australie en 2021 ont été considérés par le président VLADIMIR POUTINE comme une volonté des États-Unis de se désengager de l'Europe pour se concentrer sur le défi chinois. Nous, Européens, avons fait preuve de déni en ne voulant pas croire qu'objectivement, et du point de vue américain, il était nécessaire de se concentrer essentiellement sur le défi chinois.

DONALD TRUMP doit penser que VLADIMIR POUTINE n'a pas tort quand il considère que l'expansion de l'Otan menace la Russie. Il imagine par ailleurs, à son profit, une révision des frontières avec son projet de prise de contrôle du Groenland, ce qui est impensable entre alliés, car l'Otan est une alliance défensive de préservation du *statu quo* en Europe.

Conséquences pour l'Europe du découplage avec les États-Unis au sein de l'Alliance atlantique.

Le retrait progressif des États-Unis et leur posture de plus en plus impériale montrent les fragilités d'une Europe dépendante et en position de vassalité extrêmement dangereuse.

Cette situation peut aussi ouvrir une fenêtre d'opportunité : le créneau permettant à l'Europe de bâtir une véritable autonomie stratégique, non seulement militaire, mais aussi économique et technologique, afin de ne plus dépendre des aléas imposés par des puissances tierces. Construire cette autonomie suppose des efforts financiers massifs et un renforcement des capacités militaires.

La Chine

La Chine se positionne de manière à avoir l'avantage dans un conflit potentiel avec les États-Unis. Son but est de forcer Taïwan à la réunification et de mener des opérations cybernétiques de grande envergure contre des cibles américaines afin de gagner un avantage stratégique. Les opérations militaires de la Chine visant à projeter sa puissance sur Taïwan, ainsi que ses efforts pour affirmer sa souveraineté dans la mer de Chine méridionale et orientale donnent régulièrement lieu à des confrontations qui augmentent les risques de dérapages susceptibles de provoquer un conflit.

Pékin renforce ses capacités militaires conventionnelles et ses forces stratégiques et soutient sa stratégie économique de forte intensité industrielle et technologique afin de concurrencer le leadership mondial des États-Unis.

Un conflit entre la Chine et Taïwan perturberait l'accès au commerce et à la technologie des semi-conducteurs, éléments essentiels pour l'économie mondiale.

Même si les États-Unis ne s'impliquaient pas dans un tel conflit, les conséquences seraient importantes et coûteuses pour leurs intérêts économiques ainsi que pour ceux des autres pays du monde.

La Chine cherche à supplanter les États-Unis en tant que première puissance mondiale. Sa stratégie consiste en une approche centralisée, dirigée par l'État et dotée de ressources nationales afin de dominer les marchés mondiaux et les chaînes d'approvisionnement stratégiques, d'affaiblir, voire supprimer les concurrents étrangers, et de rendre les autres nations dépendantes de la Chine.

La domination de la Chine dans l'extraction et le traitement de nombreux matériaux critiques constitue une menace certaine, car cette domination lui donne la possibilité de restreindre les quantités d'approvisionnements et d'influencer les prix au niveau mondial.

Pékin a des objectifs similaires dans le transport maritime mondial et l'accès aux ressources, y compris dans l'Arctique où la fonte des glaces crée des possibilités d'extension du transport maritime et d'exploitation énergétique, en particulier le long de la route maritime du Nord au large des côtes russes. Elle cherche à accéder aux vastes ressources naturelles de l'Arctique, notamment le pétrole, le gaz et les minéraux, même si elle ne fait pas partie des huit pays riverains de l'Arctique qui contrôlent les territoires de la région. Pékin souhaite normaliser des routes maritimes plus directes et plus efficaces vers la Russie et d'autres régions de l'hémisphère Nord afin d'alimenter sa croissance économique et assurer sa sécurité énergétique en réduisant sa dépendance à l'égard du Moyen-Orient. Elle a progressivement renforcé son engagement au Groenland par le biais de projets miniers, de développement d'infrastructures et de projets de recherche scientifique. Son objectif à long terme est d'élargir l'accès aux ressources naturelles du Groenland et d'utiliser cet accès comme un point d'ancrage stratégique pour faire progresser ses objectifs économiques dans l'Arctique.

Dans le domaine de la technologie, la Chine utilise une approche agressive combinée à une direction étatique du secteur privé afin de devenir une superpuissance scientifique et technologique, surpasser les États-Unis, promouvoir l'autosuffisance et réaliser de nouveaux gains économiques, politiques et militaires. Pékin a donné la priorité à des secteurs technologiques tels que l'intelligence artificielle, la biotechnologie, la science de l'information quantique et les semi-conducteurs. La Chine accélère ses progrès scientifiques et technologiques aussi bien par des moyens licites qu'illicites, notamment pour ce qui concerne les investissements, l'acquisition et le vol de propriété intellectuelle, les cyberopérations, le recrutement des talents et les collaborations internationales.

La domination de la Chine dans l'élaboration de produits pharmaceutiques et de fournitures médicales, s'appuyant sur des normes de qualité, de sécurité et d'environnement inférieures à celles des pays occidentaux, lui donne, en jouant sur les autorisations d'exportation, un moyen de pression sur certains pays en cas de différends commerciaux ou de conflits de sécurité.

Dans le domaine de l'espace, la Chine a éclipsé la Russie et est prête à concurrencer les États-Unis en tant que leader mondial en déployant des systèmes de multi-capteurs interconnectés de plus en plus performants et en travaillant à la réalisation d'objectifs scientifiques stratégiques ambitieux. Elle a atteint une couverture mondiale pour ses missions d'intelligence, de surveillance et de reconnaissance, ainsi qu'un statut de classe mondiale pour toutes les technologies spatiales. Les opérations dans l'espace feront partie intégrante des campagnes militaires de l'Armée populaire de Libération, et la Chine dispose déjà des capacités d'armement destinées à cibler les satellites américains ainsi que ceux de leurs alliés. La Chine a déployé des capacités de contre-espace basées au sol, notamment des systèmes de guerre électronique, des armes à énergie dirigée et des missiles antisatellites destinés à perturber, endommager et détruire les satellites ciblés.

Aujourd'hui la Chine tente, elle aussi, de redessiner l'ordre mondial : au sommet de Tianjin qui s'est déroulé le 31 août 2025, XI JINPING a accueilli une vingtaine de dirigeants étrangers dont le président de la Russie et le Premier ministre de l'Inde. Le sommet de Tianjin est, à l'origine, une rencontre de pays membres de l'Organisation de coopération de Shanghai (un forum régional d'Asie centrale), mais jamais cette rencontre n'avait accueilli autant d'observateurs. XI Jinping en fait aujourd'hui la plateforme qui permet l'expression d'un message bien plus vaste, centré sur la nécessité de se départir des normes et des valeurs longtemps portées par les États-Unis et les Européens.

Lors de l'ouverture de ce sommet, XI Jinping a déclaré : « la transformation qui va définir notre siècle s'accélère en ce moment dans le monde avec une nette augmentation des facteurs d'instabilité, d'incertitude et d'imprévisibilité », et il a ajouté que ce qui comptait était : « promouvoir le perfectionnement de la gouvernance mondiale et l'unité des forces du Sud global ». Comme le constate la directrice du programme Chine du *Stimson center* à Washington : « c'est une grosse séquence pour démontrer que la Chine, la Russie, l'Iran et la Corée du Nord ont aussi leur cohésion, et que celle-ci peut être plus solide que celle de l'Occident. Le défi à l'ordre mondial occidental est partout. »

L'Organisation de Shanghai permet aujourd'hui à Pékin de marteler son discours, comme il le fait aux sommets des BRICS+, en associant en particulier le Brésil de LUIS INACIO LULA DA SILVA qui est de plus en plus proche de la Chine et de l'Afrique du Sud. Les dirigeants des pays d'Amérique latine ont été accueillis en mai 2025 à Pékin par Xi Jinping, comme l'ont été en grande pompe ceux de l'Afrique en 2024, tandis que les gouvernements des îles du Pacifique ont été reçus par le chef de la diplomatie chinoise au printemps 2025.

La Chine veut prendre le leadership mondial, et le recul américain va dans son sens ; elle montre par les rencontres qu'elle organise, qu'elle dispose d'un réseau de partenaires qui représentent une large part de la population mondiale. Selon ALFRED WU, professeur de science politique à l'université de Singapour : « cela n'a rien d'une alliance ou d'une coalition, c'est une plateforme. Chaque pays suit son propre intérêt, et la Chine qui a mûri s'en accommode, car le fait d'apparaître comme la puissance mondiale acceptée la renforce. »

La vision que l'Otan a aujourd'hui de la Chine s'exprime dans le *Concept stratégique 2022 de l'Otan* : « *La République populaire de Chine affiche des ambitions et même des politiques coercitives qui sont contraires à nos intérêts, à notre sécurité et à nos valeurs. Elle recourt à une large panoplie d'outils politiques, économiques et militaires pour renforcer sa présence dans le monde et projeter sa puissance. Parallèlement, elle entretient le flou quant à sa stratégie, à ses intentions et au renforcement de son dispositif militaire. Ses opérations hybrides ou cybermalveillantes, sa rhétorique hostile et ses activités de désinformation prennent les Alliés pour cible et portent atteinte à la sécurité de l'Alliance. Elle cherche à exercer une mainmise sur les secteurs technologiques et industriels clés, des infrastructures d'importance critique et des matériaux et chaînes d'approvisionnement stratégiques. Elle utilise le levier économique pour créer des dépendances stratégiques et accroître son influence. Elle s'emploie à saper l'ordre international fondé sur des règles, notamment pour ce qui concerne les domaines spatial, cyber et maritime. Le resserrement du partenariat stratégique entre la République populaire de Chine et la Fédération de Russie, ainsi que leurs tentatives, se conjuguant entre elles, qui visent à déstabiliser l'ordre international fondé sur des règles, vont à l'encontre de nos intérêts.* »

La Russie

La Russie considère la guerre en cours en Ukraine comme un conflit par procuration avec l'Occident. L'objectif de restaurer sa force et sa sécurité dans sa périphérie face à ce qui est perçu comme un empiétement des États occi-

dentaux a augmenté le risque d'escalade entre la Russie et l'Otan. Les tensions entre Moscou et les pays occidentaux, associées à la confiance croissante de la Russie en sa supériorité sur le champ de bataille et en sa base industrielle de défense, ainsi qu'à sa menace de recourir à l'arme nucléaire, créent à la fois une urgence et des complications pour les efforts produits par les Occidentaux dans le but de mettre fin à la guerre de façon acceptable.

Indépendamment du moment et de la manière dont la guerre en Ukraine s'arrêtera, les tendances géopolitiques, économiques, militaires et politiques actuelles de la Russie expriment la menace qu'elle représente pour la puissance et les intérêts des pays occidentaux. Bien qu'elle ait déjà payé d'énormes coûts sur le plan militaire et au niveau économique pour cette guerre, la Russie s'est montrée résiliente, en partie grâce au soutien de la Chine, de l'Iran et de la Corée du Nord. L'administration POUTINE semble résolue et prête à payer un prix très élevé pour gagner ce qu'il considère être un moment décisif dans la compétition stratégique de la Russie avec les pays occidentaux. La plupart des Russes continuent d'accepter passivement la guerre et l'émergence d'une alternative à VLADIMIR POUTINE est moins probable que jamais.

Les efforts de l'Occident pour isoler et sanctionner la Russie ont accéléré les investissements de celle-ci dans les partenariats alternatifs pour contrebalancer la puissance des pays occidentaux. Le soutien de la Chine lui a permis de contourner les sanctions et les contrôles des exportations pour poursuivre l'effort de guerre, maintenir un marché solide pour les produits énergétiques et promouvoir un contrepoids mondial aux États occidentaux, même au prix d'une plus grande vulnérabilité concernant son influence. La Russie renforce également sa coopération militaire avec l'Iran et la Corée du Nord, ce qui contribue à son effort de guerre et à renforcer la coopération et la capacité collective des adversaires des pays occidentaux. Enfin, Moscou est de plus en plus disposé à jouer les trouble-fête dans les forums, tels que l'ONU, et à utiliser des organisations non occidentales, telles que les BRICS+, pour développer des alternatives aux politiques de l'Occident telles que la dédollarisation.

La Russie contrôle environ la moitié du littoral arctique et revendique la majeure partie de l'Arctique, car elle considère la région comme essentielle à son bien-être économique et à sa sécurité nationale. Moscou souhaite développer davantage ses réserves de pétrole et de gaz dans l'Arctique et tirer profit de l'augmentation attendue du commerce maritime. La guerre en Ukraine a réduit les finances de la Russie et les ressources militaires dont elle dispose pour ses ambitions arctiques. L'intérêt de la Russie pour le Groenland tient principalement

à sa proximité des routes navales stratégiques entre l'océan Arctique et l'océan Atlantique (y compris pour les sous-marins nucléaires) et au fait que le Groenland abrite une base militaire américaine importante.

Les investissements massifs de Moscou dans le secteur de la défense font de l'armée russe une menace permanente pour les pays occidentaux, malgré les pertes importantes en personnel et en équipements qu'elle subit avec la guerre en Ukraine. Les forces nucléaires et de contre-espace restent capables de fournir des forces de projection de puissance régionale et mondiale. Les forces militaires et de contre-espace de la Russie continuent de lui fournir une capacité de dissuasion stratégique. Moscou a augmenté son budget de défense pour atteindre le niveau le plus élevé depuis plus de 20 ans que Vladimir POUTINE est au pouvoir. Elle a pris des mesures pour réduire l'impact des sanctions sur son armée et son industrie de défense au détriment de son économie nationale.

Les capacités cybernétiques de la Russie, ses succès répétés dans la compromission des cibles sensibles pour la collecte des renseignements en font une menace persistante en matière de contre-espionnage et de cyberattaque. La force de Moscou réside dans l'expérience pratique acquise en intégrant les cyberattaques à l'action militaire en temps de guerre, ce qui amplifie son potentiel d'attaque envers des cibles en temps de conflit.

Moscou utilise des activités d'influence pour contrer les menaces, notamment en attisant la discorde politique en Occident, en semant le doute dans les processus démocratiques, en dégradant le soutien de l'Occident à l'Ukraine et en amplifiant la propagande russe.

La Russie possède le stock d'armes nucléaires le plus important et le plus diversifié au monde qui, avec ses vecteurs terrestres, aériens et maritimes, pourraient infliger des dommages catastrophiques. En outre, le vaste arsenal d'armes non stratégiques de la Russie l'aide à compenser la supériorité conventionnelle de l'Occident et lui offre de formidables options de gestion de l'escalade dans les divers scénarios de guerre.

La Russie entraîne ses militaires spatiaux et met au point de nouvelles armes antisatellites pour perturber et dégrader les capacités spatiales de ses adversaires. Elle utilise la guerre électronique pour contrer les moyens occidentaux en orbite et continue de développer des missiles antisatellites capables de détruire des cibles spatiales en orbite basse. La guerre en Ukraine a révélé des lacunes flagrantes dans l'architecture spatiale russe qui continuera certainement à rencontrer des difficultés dues aux sanctions, aux contrôles à l'exportation, ainsi qu'aux problèmes du secteur spatial national et à une concurrence de plus en plus tendue pour

les ressources des programmes à l'intérieur de la Russie. Moscou a utilisé des satellites de télédétection civils pour combler ses capacités militaires et a averti que l'infrastructure commerciale d'autres pays dans l'espace extra-atmosphérique utilisée à des fins militaires pourrait devenir une cible légitime. La Russie développe un nouveau satellite destiné à transporter une arme nucléaire en guise de capacité antisatellite. Une explosion nucléaire dans l'espace pourrait entraîner des conséquences dévastatrices.

L'Iran

L'Iran s'est attaché à approfondir ses liens avec la Russie, notamment par le biais d'une coopération militaire dans le cadre de la guerre en Ukraine, et s'est appuyé sur la Chine pour atténuer les pressions économiques et diplomatiques dont elle est l'objet. Les capacités conventionnelles et non conventionnelles de l'Iran constituent une menace pour les forces occidentales et leurs partenaires dans la région, malgré la dégradation de ses mandataires et de ses défenses aériennes occasionnées par le conflit de Gaza. Les importantes forces conventionnelles de l'Iran sont capables d'infliger des dommages substantiels à un attaquant, en exécutant des frappes régionales, et en perturbant le transport maritime, en particulier l'approvisionnement en énergie par le détroit d'Ormuz.

À l'occasion du conflit à Gaza, l'Iran encourage et permet à ses différents mandataires et partenaires de mener des frappes contre les forces et les intérêts israéliens et également occidentaux dans la région. Les Houthis sont apparus comme l'acteur le plus agressif, attaquant les navires commerciaux dans la mer Rouge et l'océan Indien, les forces américaines et européennes, ainsi qu'Israël.

La Corée du Nord

KIM JONG-UN se dote de capacités militaires stratégiques et conventionnelles qui ciblent les États-Unis, menacent les forces armées et les citoyens américains et leurs alliés, et permettent au dirigeant nord-coréen de remodeler l'environnement de sécurité régional en sa faveur. Le partenariat stratégique récemment cimenté entre KIM JONG-UN et la Russie se traduit par des avantages financiers, un soutien diplomatique et une coopération en matière de défense. Le partenariat avec Moscou contribue également à réduire la dépendance de Pyongyang à l'égard de Pékin. Le développement des capacités de la Corée du Nord en matière d'armes stratégiques et les revenus qui en découlent permettent au dirigeant nord-coréen d'atteindre ses objectifs prévus de longue date, à savoir : obtenir l'acceptation internationale de son statut de puissance nucléaire, réduire

la présence militaire américaine dans la péninsule coréenne, et s'affranchir de toute influence étrangère.

En juin 2024, KIM JONG-UN et VLADIMIR POUTINE ont signé un accord stratégique prévoyant de vastes partenariats économiques et technologiques. Le dirigeant nord-coréen utilise également la clause de défense mutuelle qui engage chaque pays à fournir une assistance militaire si l'un d'eux est envahi par une puissance étrangère, ce qui justifie le déploiement de troupes de combat contre l'Ukraine.

Le dirigeant nord-coréen agit de manière agressive pour contrer les activités qu'il considère comme déstabilisantes pour le régime et menace de recourir à la force contre toute action perçue comme remettant en cause la souveraineté de la Corée du Nord, son pouvoir, ou ses ambitions nucléaires. Pyongyang accroît sa capacité à mener des opérations coercitives et utilise de nouvelles tactiques à mesure qu'il prend confiance dans sa force de dissuasion nucléaire. Depuis son arrivée au pouvoir, KIM JONG-UN s'est généralement appuyé sur des activités coercitives non létales, notamment des démonstrations de missiles et des lancements transfrontaliers de ballons piégés, pour obtenir des concessions et contrer les activités militaires, diplomatiques et civiles des États-Unis et de la Corée du Sud.

La coopération entre la Chine, la Russie, l'Iran et la Corée du Nord.

Cette coopération s'est développée ces dernières années, ce qui a eu pour conséquence un renforcement des menaces de chacun d'entre eux pris individuellement. Ces relations, essentiellement bilatérales concernant les domaines de la sécurité et de la défense, ont renforcé leurs capacités individuelles et collectives à menacer les États-Unis et les pays occidentaux et à leur nuire, tout en améliorant leur résistance aux efforts déployés par ces pays pour limiter ou décourager leurs activités.

La Russie a joué le rôle de catalyseur dans l'évolution de ces relations. Moscou a renforcé sa coopération militaire avec d'autres États, en particulier la Corée du Nord et l'Iran. La Russie a également élargi ses liens commerciaux avec la Chine et l'Iran afin d'atténuer l'impact des sanctions et des contrôles à l'exportation.

La Chine fournit une assistance économique et sécuritaire à la Russie dans sa guerre en Ukraine en soutenant la base industrielle et de défense de Moscou, y compris en fournissant du matériel à double usage pour l'industrie de l'armement. Le soutien de la Chine a aidé la Russie à surmonter ses pertes matérielles subies au cours de la guerre et à lancer des frappes sur l'Ukraine. Les échanges

commerciaux entre la Chine et la Russie ont augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, aidant Moscou à résister aux sanctions des pays occidentaux, mais accentuant sa dépendance.

L'Iran est devenu un fournisseur militaire clé de la Russie, notamment en matière de drones, et en échange, Moscou a offert à Téhéran un soutien militaire et technique pour faire progresser les capacités iraniennes en matière d'armement, de renseignement et de cybernétique.

La Corée du Nord a envoyé des munitions, des missiles et des milliers de soldats à la Russie pour la soutenir dans la guerre contre l'Ukraine. Cette aide correspond aux engagements pris dans le cadre du traité de partenariat stratégique global que Pyongyang et Moscou ont signé en juin 2024.

La coopération entre la Chine et la Russie est la plus susceptible de poser des risques durables pour les intérêts occidentaux. Leurs dirigeants pensent qu'ils sont plus à même de contrer une agression ensemble que séparément. La Russie a augmenté ses exportations de pétrole et de gaz liquéfié vers la Chine afin de maintenir ses revenus face aux sanctions imposées par les pays occidentaux. La Chine profite de sa coopération accrue avec la Russie pour renforcer sa présence dans l'Arctique et y légitimer son influence. L'un des domaines de coopération est la production par la Chine de navires brise-glace qui permettent de traverser les eaux arctiques en toute sécurité. En novembre 2024, la Chine et la Russie sont convenues d'étendre leur coopération au développement de la route maritime du Nord du fait de son potentiel économique et parce qu'elle constitue une alternative aux routes dominées par l'Occident.

Les acteurs non étatiques : enjeux et défis

Contexte

Bien que cette notion existe depuis toujours sous différentes formes, le terme d'acteur non étatique (ANE) est apparu progressivement dans la décennie 90, par la conjugaison de deux évolutions majeures des relations internationales. C'est la fin d'une gouvernance mondiale bipolaire purement étatique, et d'une mondialisation contractant l'espace et le temps qui ont permis la multiplication de nouveaux acteurs des relations internationales en marge des États. Il est pertinent de se pencher sur les ANE dans ce chapitre, car leurs initiatives et actions ont de plus en plus d'influence sur la gouvernance mondiale. Nous assistons en effet à un transfert de certaines fonctions historiquement régaliennes des États vers certains ANE, posant de nouveaux défis en matière de souveraineté.

Définitions

Un acteur non étatique est une catégorie d'organisation pouvant être représentée par un individu, un groupe d'individus ou une institution indépendante d'un gouvernement ou d'une administration publique. Leur essence est de promouvoir une certaine vision de la société, et/ou de défendre un intérêt général ou particulier.

« Enjeux » et « défis » sont deux termes nécessitant d'être clarifiés afin de comprendre l'analyse des rapports entre acteurs non étatiques et souveraineté française ou européenne. Les enjeux justifient les actions à mener pour préserver la souveraineté. Les défis sont provoqués par les ANE et conditionnent la réussite des actions à mener.

Quelques exemples

Les multinationales et les acteurs financiers transnationaux

D'un point de vue purement statistique, les plus grosses multinationales possèdent des chiffres d'affaires comparables à des PIB d'États : les chiffres d'affaires de Walmart (673,81 milliards de dollars américains) et d'Amazon (637,95 milliards de dollars américains) classeraient ces multinationales 23^e et 24^e PIB dans le classement mondial devant la Belgique en 2024.

Mais plus qu'un objectif de richesse, ces géants du privé imposent désormais leur vision du monde. À l'image des « seigneurs de la tech », Giuliano da Empoli évoque dans son ouvrage « L'heure des prédateurs » une dérégulation du secteur au service d'une « colonisation numérique ».

Les risques pour notre souveraineté sont l'imposition progressive de standards technologiques contraignants et une fuite massive des données.

Les équivalents chinois des géants de la tech américaine demandent également une attention toute particulière. Perçue ces dernières décennies comme l'usine du monde, la Chine en est désormais le laboratoire. Au 1^{er} mars 2023, la Chine était considérée comme leader sur 37 des 44 technologies dites de rupture. Le soutien du gouvernement chinois à l'innovation est ici un des éléments déterminants. Prenons un exemple sous le prisme de la transition énergétique. La Chine possède désormais la totalité de la chaîne de valeur des technologies liées à la décarbonation de nos sociétés, de l'extraction de la matière première à la commercialisation des panneaux photovoltaïques et des voitures électriques.

Les risques pour notre souveraineté sont la poursuite d'une désindustrialisation déjà en marche, et la fuite de nos compétences.

Nous avons vu que la libéralisation de notre économie a généré ces trois dernières décennies des acteurs économiques pouvant concurrencer des États. Portons notre attention sur les sociétés de gestion d'actifs. Leur poids économique est devenu si conséquent qu'elles tendent à influencer les politiques économiques globales, notamment à travers du lobbying, ou dit autrement, de l'orientation d'investissement. *BlackRock*, le plus large fonds d'investissement, gère en 2024 plus de de dollars américains d'actifs (près de 4 fois le PIB de la France la même année). Il détient en moyenne 3,43 % des entreprises du CAC 40, incluant les entreprises de l'armement. Cette possession ne lui permet pas un contrôle direct sur la gouvernance de ces entreprises, mais son omniprésence oriente inévitablement le choix des investisseurs.

Le risque encouru par l'Europe face à la montée en puissance de tels gestionnaires d'actifs est de perdre une partie de la maîtrise de ses décisions politiques si leurs intérêts divergent avec ceux des fonds d'investissement.

Tout aussi critique est la dépendance de l'Europe aux systèmes de paiement américains comme *Visa*, *Mastercard*, *Apple Pay* et *Google Pay*, notamment dans le contexte des frictions croissantes entre les pays européens et les États-Unis de Donald Trump. Les initiatives visant à créer un système de paiement et un réseau interbancaire paneuropéen permettant de s'affranchir de cette dépendance (*Pan-European Payments System Initiative renommée European Payments Initiative*) s'avèrent laborieuses compte tenu des investissements nécessaires. Une première étape concrète a été franchie en 2024 avec le lancement de *Wero*, solution permettant de réaliser des paiements entre particuliers dans plusieurs pays européens.

Organisations criminelles, groupes terroristes et sociétés militaires privées

L'explosion du nombre d'actions terroristes sur le territoire français et européen cette dernière décennie démontre concrètement la modification de la nature des conflits. Les États et leurs armées conventionnelles se retrouvent confrontés à des entités bien plus agiles dans le temps et l'espace, les forçant à s'adapter à l'extérieur, mais aussi sur le territoire national. C'est justement dans un contexte d'État affaibli, voire failli, que les réseaux terroristes tendent à proliférer. Entre 2019 et 2021, 29 complots djihadistes ou d'extrême droite ont été déjoués dans l'ensemble de l'Union européenne.

Notre souveraineté n'est pas directement remise en cause par des attaques terroristes ciblées. Cependant, celles-ci peuvent alimenter un climat d'insécurité faisant progressivement perdre la crédibilité de nos moyens de protections qui, eux, ont un impact sur notre souveraineté.

Les organisations criminelles différenciées des groupes terroristes sont des ANE également à prendre en compte. Elles sont le pendant inévitable de notre société mondialisée, alimentant un marché parallèle conséquent. En France, l'économie parallèle représente un peu moins de 13 % du PIB en 2022. Elle touche de nombreux secteurs transnationaux comme la prostitution, les armes, les drogues, les contrefaçons. Concrètement, cette criminalité peut se traduire en France par le contrôle de quartiers entiers où les représentants du maintien de l'ordre étatique sont remis en question.

Là encore, le risque sécuritaire reste notre principal défi, mais un ancrage toujours plus profond de ces réseaux criminels dans notre société risque à terme d'affaiblir notre souveraineté en fragilisant la cohésion sociale.

Nous devons enfin porter notre attention sur le rôle émergent des sociétés militaires privées (SMP). Devenus des acteurs grandissants des relations internationales, les SMP sont souvent l'extension de la stratégie d'influence d'un État, avec l'avantage de dissocier la volonté du pouvoir politique des agissements sur le terrain. L'exemple le plus parlant est l'*Africa Corps* (ex-*Groupe Wagner*), opérant principalement au Sahel, ancienne zone d'influence française. Dans cette région, les opérations d'influence russes ont eu un impact déterminant sur l'opinion locale et le désengagement des forces françaises.

Nous sommes par le biais des SMP confrontés à un phénomène d'hybridation de la conflictualité qui, s'il n'est pas anticipé, génère une perte d'influence conséquente et impossible à inverser à court terme.

ONG et fondations/*think-tanks*

Une ONG (organisation non gouvernementale) est par définition un acteur réellement indépendant de la volonté de l'État lorsque celui-ci n'est pas impliqué dans les sources de revenus de l'ONG. De manière générale, ce type d'ANE prend son essence dans diverses missions d'intérêt général (sécurité, éducation, protection de l'environnement, de la santé, du social, des droits de l'homme, bienfaisance) là où l'État concerné arrive à ses propres limites. Dans ce cadre-là, un risque d'ingérence peut être invoqué par l'État dans lequel opère l'ONG, ce qui n'est généralement pas le cas en Europe et en France. Il existe cependant quelques événements éclairant une opposition frontale entre la volonté d'un État et la vision de l'intérêt général d'une ONG. L'affaire du *Rainbow Warrior* de 1985 impliquant *Greenpeace* et l'État français au plus haut niveau en est un parfait exemple.

Faisons un dernier point sur une fondation illustrant l'implication que peut avoir un ANE sur la vie politique d'un État. Aux États-Unis, l'*Heritage Foundation*, laboratoire d'idées conservatrices, a eu un impact palpable sur la politique mise en place par l'administration TRUMP élue en 2024. Le « *Project 2025* » se définissait comme un manifeste théorique de recommandations pour repenser l'architecture politique étasunienne s'est finalement imposé comme une feuille de route opérationnelle du gouvernement actuel.

Autres acteurs non développés

Groupes religieux, diasporas, presse indépendante, magnats (personnalités influentes), syndicats.

Conclusion

Les enjeux soulevés et les défis posés par les ANE pour la souveraineté française et plus largement européenne sont déjà bien quadrillés par des rapports existants. Ce paragraphe nous permet néanmoins de rappeler plusieurs faits pertinents :

- les ANE sont des évolutions inévitables issues de notre mode de société mondialisé/interconnecté/libéral ;
- la gouvernance mondiale n'est plus interétatique, mais tend à se multilatéraliser/complexifier avec une nécessité de négociation/compromis avec les ANE les plus influents ;
- cette complexification des interactions à l'échelle globale tend à rendre l'avenir plus incertain ;
- les technologies de rupture (spatial, IA, transition énergétique) tendent à devenir le monopole de certains ANE, au détriment d'intérêts nationaux.

Enfin, le phénomène le plus dangereux pour la garantie de notre souveraineté et probablement le plus difficile à identifier est la guerre cognitive menée par certains ANE. C'est un phénomène lent, profond qui touche en premier lieu notre jeune génération, car étant la plus sensible et exposée au numérique. Plus pernicieuse que l'ingérence informationnelle utilisée pour alimenter les clivages d'une société, la guerre cognitive s'attaque directement aux facultés de concentration, de jugement, de perception de nos citoyens. Les conséquences de cette menace sont déjà visibles et semblent déjà être prises pour actées : un désarmement intellectuel et une perte de sens généralisés chez la jeune génération.

Les domaines pour lesquels il est nécessaire que la France et les pays européens en priorité disposent d'une souveraineté significative

Les forces de défense et la base industrielle de défense du territoire européen

Sur le plan militaire, la Russie représente une menace majeure pour la puissance et les intérêts des pays occidentaux, et en particulier les pays européens. VLADIMIR POUTINE semble résolu à payer un prix très élevé pour gagner ce qu'il considère être un moment décisif dans la compétition stratégique avec les pays occidentaux. Moscou a augmenté ses budgets de défense pour atteindre le niveau le plus haut depuis plus de vingt ans.

La dissuasion nucléaire

Les forces nucléaires et spatiales de la Russie lui fournissent une capacité de dissuasion stratégique majeure. Son stock d'armes nucléaires, qui est le plus important et le plus diversifié, pourrait infliger des dommages catastrophiques. En outre, son vaste arsenal d'armes non stratégiques lui offre de nombreuses options de gestion de l'escalade dans les divers scénarios de guerre.

L'accès aux nouvelles technologies comme l'IA

Dans un monde en pleine mutation numérique, l'intelligence artificielle (IA) est devenue un levier décisif de puissance économique, technologique et militaire. La dépendance aux plateformes, aux infrastructures et aux compétences issues de puissances extraeuropéennes, compromet la souveraineté stratégique de la France et de l'Union européenne.

La souveraineté dans le domaine spatial

La survie de l'Europe spatiale est en jeu, et surtout la souveraineté des pays du continent européen pour ce qui concerne des domaines indispensables aux citoyens comme la navigation, la météorologie, l'observation, les télécommunication, la connectivité, la défense ainsi que les sciences en général.

L'accès aux chaînes d'approvisionnement stratégiques

Aujourd'hui, l'intention de la Chine est de dominer les marchés mondiaux et les chaînes d'approvisionnements stratégiques, et de rendre les autres pays dépendants d'elle.

L'accès aux ressources naturelles

La Chine a la volonté de dominer l'accès aux ressources naturelles. Elle cherche en particulier à se substituer aux puissances occidentales en Afrique pour en maîtriser les ressources minières. De même elle cherche à accéder aux vastes ressources naturelles de l'Arctique comme le pétrole, le gaz et les minéraux, même si elle ne contrôle pas une bonne partie des territoires de la région. Elle a déjà un engagement au Groenland avec des projets miniers.

Le domaine cybernétique

Les capacités cybernétiques de la Russie résident dans l'expérience pratique acquise avec l'intégration des cyberattaques associées à l'action militaire, ce qui amplifie de façon importante son potentiel d'attaque. Par ailleurs, l'expertise de l'Iran et sa volonté de mener des opérations cybernétiques en font une menace majeure pour la sécurité des réseaux et données des USA et de leurs partenaires.

Les activités d'influence dans le domaine politique

Moscou utilise des activités d'influence en attisant la discorde politique en Occident et en semant le doute dans les processus démocratiques.

Les enjeux maritimes

La maîtrise des espaces maritimes est une préoccupation ancienne dans l'exercice de la souveraineté des États, mais les enjeux maritimes se sont étendus au fil du temps. L'Océan n'est plus seulement le support d'expansions territoriales, d'échanges économiques et de migrations à encourager ou à dissuader. D'une part son rôle vital de régulateur du climat, de réserve de ressources variées ainsi que de support d'infrastructures critiques et, d'autre part, les pressions anthropiques qui s'exercent sur lui sont la source de nouvelles vulnérabilités.

Les forces de défense et la base industrielle de défense des pays européens

Introduction

La nécessité de construire une capacité de défense européenne souveraine devient de plus en plus évidente, les principales raisons de cette urgence sont : la menace militaire de la Russie exprimée aujourd'hui par la guerre qu'elle mène en Ukraine et l'incertitude des États-Unis à défendre leurs alliés européens, surtout

depuis la réélection de Donald Trump. En effet, la deuxième administration du président Trump a clairement indiqué, dès son entrée en fonction en janvier 2025, qu'elle s'attendait à ce que les alliés européens assument une part beaucoup plus importante du fardeau de la défense de leur propre continent.

Malgré les pertes importantes en personnel et en équipements subies en Ukraine, la Russie constitue une menace pour les pays européens. Le Kremlin désigne régulièrement dans ses déclarations officielles la France et les Européens comme étant ses ennemis. L'issue du conflit en Ukraine revêt une importance majeure pour l'Europe et sa sécurité future en dépend.

Forces et faiblesses des pays européens en matière de défense

Les points forts

Les atouts de l'Union européenne ne manquent pas : sa population s'élève à 450 millions d'habitants et son PIB est le deuxième PIB mondial après celui des États-Unis. Elle possède des territoires ultra-marins sur tous les continents avec des implantations militaires. La France à elle seule dispose de la deuxième zone économique exclusive (ZEE) au monde. Les budgets alloués à la défense en 2024 pour l'ensemble des pays de l'UE représentent 360 milliards de dollars, ce qui la place au deuxième rang mondial après les États-Unis (970 millions de dollars) et juste devant la Chine (320 milliards de dollars) ; à noter que le budget officiel de la défense de la Russie s'élève à l'équivalent, au cours officiel de change 150 milliards de dollars, mais ce chiffre ne donne peut-être pas une idée exacte de l'importance de l'effort de guerre russe, la part du PIB consacré à la guerre (plus de 8 % officiellement, au moins 10 % selon quelques sources) constitue probablement un indicateur plus pertinent. L'UE est présente dans tous les secteurs de la technologie de pointe et l'industrie de défense européenne est très présente à l'exportation.

Les faiblesses

Les politiques étrangères et les politiques de défense restent sous l'autorité de chacun des pays membres. Cette absence d'unité se traduit par des doublons, des rivalités industrielles et des divergences d'analyses.

Les structures de commandement dont l'UE dispose sont embryonnaires : à titre de comparaison, celles de l'Otan comprennent 7 800 personnes alors que l'état-major de l'UE ne comprend que 200 personnes.

Les difficultés de l'UE à assurer et assumer sa défense de façon autonome sont la conséquence d'un sous-investissement dans le domaine de la défense depuis la chute du mur de Berlin et d'une absence de vision commune des États membres en matière de politique étrangère.

L'absence d'unité dans les politiques étrangères et les politiques de défense des États membres fait que les achats de matériels militaires sont effectués sans coordination à l'échelle européenne.

Tant que l'Europe présentera un ensemble de volontés nationales fragmentées, son poids militaire n'atteindra jamais celui des pays qui constituent pour l'UE une menace, comme l'est aujourd'hui la Russie.

La politique de défense de l'UE

État des lieux

Le désengagement progressif des États-Unis du continent européen agit comme un révélateur des vulnérabilités de l'Europe. Le comportement du président TRUMP contraint les pays européens à faire un examen complet de leurs orientations stratégiques, exercice qui n'avait jamais vraiment été mené malgré l'annexion en 2014 de la Crimée par la Russie et l'attaque de l'Ukraine en 2022. Il est nécessaire pour l'UE de repenser le modèle de défense et de trouver des solutions pour obtenir une souveraineté en matière de sécurité.

De plus en plus de pays de l'UE prennent conscience qu'il devient nécessaire d'accéder à une souveraineté en matière de défense. La guerre en Ukraine qui se prolonge et les résurgences de conflits au Proche-Orient montrent que les conflits de haute intensité peuvent revenir à tout instant, situation à laquelle les pays européens ne sont pas préparés. Les difficultés que rencontre l'Europe pour fournir à temps et en quantité suffisante les armes à l'Ukraine le démontrent.

Les moyens pour l'UE de parvenir à une autonomie de défense

Dans le contexte d'une guerre en Ukraine dont l'issue est toujours incertaine, les élections européennes du 9 juin 2024 ont permis de remettre la question de la défense et de la sécurité européenne au cœur des débats. Il faut que les nations de l'UE, France et Allemagne en tête, dépassent leurs clivages ancestraux et reprennent leurs politiques étrangères.

La présidente et la cheffe de la diplomatie européenne devraient permettre de maintenir la question de la défense de l'Europe au premier plan de la diplomatie de

l'UE, URSULA VON DER LEYEN a d'ailleurs créé le poste de Commissaire européen de la défense et de l'espace pour que ces sujets soient clairement pris en compte.

Pour que la situation évolue favorablement et pour arriver à mettre sur pied une véritable Europe de la défense, il faut que les États membres définissent conjointement une politique de la défense, qu'ils consacrent un budget à la hauteur des objectifs de cette politique et qu'ils mettent en place une programmation pluriannuelle suivant un principe de même type, par exemple, que celui de la loi de programmation militaire instaurée par la France.

On peut s'améliorer en travaillant sur deux axes :

- instaurer une politique institutionnelle qui permette à l'UE de prendre des décisions rapides et efficaces dans les domaines diplomatiques et militaires ;
- développer la défense de l'UE dans le cadre de l'Otan. En effet, si l'Otan permet à l'UE d'utiliser ses structures, moyens et outils disponibles pour diriger les opérations, on obtient une option « UE pilier de l'Otan ».

L'option « UE pilier de l'Otan » dispose déjà d'un socle bien établi avec l'accord UE/Otan appelé « Berlin + ». Il s'agirait d'élargir cet accord, ce qui permettrait à l'UE, si elle était engagée dans des opérations majeures sans bénéficier de l'aide américaine, de trouver les capacités d'agir.

L'industrie de défense européenne

État actuel de la base industrielle et technologique (BITD) européenne

La BITD européenne est caractérisée par une grande fragmentation entre les différents pays de l'UE. Chaque pays tend à développer et à maintenir ses propres capacités industrielles de défense, ce qui a pour conséquence de dupliquer les efforts et les ressources. Cette situation empêche les économies d'échelle et la mutualisation de la recherche et du développement (R&D).

L'absence d'une stratégie coordonnée pour le développement de la BITD européenne a longtemps été un obstacle majeur à son développement. L'Europe n'a pas de vision stratégique claire, ce qui se traduit par l'absence de priorités bien définies et une incapacité à développer des filières industrielles compétitives.

Aujourd'hui, peu de pays européens ont une BITD capable de fournir une gamme complète d'armes et équipements. La France, avec le développement de la dissuasion nucléaire, s'est dotée d'un spectre assez large de capacités militaires. Dans une moindre mesure, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et la Suède sont capables de couvrir leurs besoins.

La guerre en Ukraine, les vellétés de la Russie, le changement de priorités stratégiques des Américains et les prétentions hégémoniques chinoises remettent le projet de défense européen au centre des préoccupations des États membres de l'UE.

La dépendance aux États-Unis dans le domaine des fournitures d'équipements militaires

Aujourd'hui, la majorité des contrats d'armement européens sont signés avec les États-Unis. Sur les 100 milliards d'euros de commandes passées par les pays européens entre 2022 et 2023, plus de 60 % l'ont été auprès de l'industrie américaine.

Cette situation est due, en particulier, au fait que les États-Unis ont de longue date créé un programme d'assistance qui permet aux pays étrangers d'acheter tout type d'armements, l'État américain se plaçant comme l'unique interlocuteur de l'État client auquel il se substitue dans la relation avec l'industriel fournisseur. En conséquence, une grande partie des équipements de défense majeurs acquis par les Européens sont fournis par les États-Unis (avions F-35, chars Abrams, missiles sol-air Patriot). Ces acquisitions non seulement représentent un coût très important, mais créent une dépendance à long terme dont les Européens auront beaucoup de mal à se défaire.

La perspective d'un basculement stratégique des États-Unis face à l'expansionnisme chinois a toutefois amené certains pays européens à reconsidérer leur politique d'achat.

Les mesures qui permettent de renforcer la BITD européenne

La Commission européenne a pris récemment une série de mesures qui permettent d'améliorer l'état de la BITD européenne : Elle a, en particulier, présenté en mars 2024 la « Stratégie industrielle européenne de défense (EDIS) » qui permet de soutenir la compétitivité et la capacité de production, en particulier en encourageant les États membres à investir davantage et à coopérer entre eux. De plus, l'UE a créé l'EDIRPA (*European defense industry reinforcement through common procurement act*) afin d'encourager les acquisitions conjointes entre États membres, l'objectif étant d'acquérir 40 % des équipements de manière commune et 50 % au sein de l'UE.

Pour mettre un terme à la fragmentation actuelle des achats de la part des pays de l'UE, il faut que les États membres acceptent de ne pas détenir en propre tous les segments industriels et mettent en place le principe de mutuelle dépendance sectorielle. Ce principe est basé sur une coopération des États membres qui, pour

chaque segment particulier, fournissent les armes et équipements nécessaires à l'ensemble de l'UE. Ceci permettrait à l'industrie européenne de franchir, pour les secteurs concernés, la quantité de production critique et de devenir compétitive.

Les exportations d'armements sont une priorité pour la politique économique et industrielle de l'Europe. Avec l'accès aux marchés internationaux, les entreprises peuvent mieux faire fonctionner les lignes de production, ce qui permet de pérenniser la production, l'activité des bureaux d'études et cette activité réduirait la dépendance à la commande publique. Les exportations permettent également de compenser les faiblesses des budgets de défense nationaux et de maintenir des capacités de production immédiatement réorientables vers la satisfaction de nos armées en cas d'aggravation des tensions.

Il est nécessaire que les États membres qui développent en commun de nouveaux projets s'accordent pour que les politiques nationales d'exportation de chacun d'eux ne viennent pas entraver les perspectives de ventes sur les marchés internationaux.

Le financement de l'industrie de défense

Depuis quelques années, l'Union européenne se dote de fonds pour soutenir son industrie de défense, encourager les achats militaires conjoints des États membres et lutter contre la fragmentation des équipements.

Le défi auquel l'Europe est confrontée depuis plusieurs années est de se réarmer tout en réduisant sa dépendance aux importations de pays tiers, et en particulier des États-Unis. Pour y répondre, les Européens travaillent à renforcer leur base industrielle et technologique de défense en augmentant la production de matériel militaire. Cette stratégie est devenue urgente depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les positions de DONALD TRUMP qui menace l'Otan d'un retrait américain.

La dépendance vis-à-vis des États-Unis

D'après une étude du SIPRI parue en mars 2025, les armes en provenance des États-Unis ont représenté 64 % du matériel militaire importé dans l'UE entre 2020 et 2024 ; ce chiffre est d'ailleurs en hausse, car entre 2015 et 2019, cette part représentait 50 % du matériel importé. Cette tendance pourrait toutefois s'inverser compte tenu du désengagement américain pour assurer la sécurité du continent européen depuis le retour de DONALD TRUMP et de la prise de conscience européenne du fait que son industrie de défense manque de productivité et de cohérence dans le domaine des matériels militaires.

Dans ce contexte, la Commission européenne a présenté en mars 2025 le plan « *ReArm Europe/Readiness 2030* » dont l'objectif est d'obtenir un financement pouvant s'élever jusqu'à 800 milliards d'euros pour réarmer les États membres. Pour affirmer ce virage stratégique, l'Union européenne a mis en œuvre plusieurs programmes financiers.

SAFE, un plan de financement pour réarmer le continent

Le mécanisme SAFE (*Agir pour la sécurité de l'Europe*) a été approuvé par le Conseil de l'UE en mai 2025. Il doit permettre d'investir dans des domaines clés comme la défense antimissile, les drones ou les munitions. L'UE doit fournir jusqu'à 150 milliards d'euros levés par la Commission européenne sur les marchés pour être versés aux États membres intéressés, à leur demande, et sur la base de plans nationaux. SAFE se décline sous forme de prêts à long terme accordés par la Commission européenne.

Dans le cadre de ce nouveau programme, l'autorité de conception du matériel devra être établie dans l'UE afin d'éviter qu'un pays tiers ne puisse disposer d'un contrôle à distance de l'armement produit grâce à un de ses composants, par exemple un logiciel américain intégré à un drone européen. En outre, au moins 65 % de la valeur du produit final devra provenir de l'UE, d'Ukraine, d'un pays de l'espace économique européen ou de l'association européenne de libre-échange comme la Norvège, la Moldavie, l'Albanie, la Corée du Sud, le Japon ou le Royaume-Uni. Les pays demandeurs de fonds doivent les adresser à la Commission européenne, et les prêts finaux doivent être approuvés par le Conseil de l'Union européenne.

Outre SAFE, l'Union européenne s'est dotée de plusieurs outils financiers et programmes destinés à renforcer l'industrie d'armement des États membres.

L'ASAP, une action de soutien à la production de munitions

Prenant appui sur le Fonds européen de défense, le règlement relatif au soutien de la production de munitions (*ASAP – Act in support of ammunition production*) a été adopté en 2023. Ce programme vise à augmenter la cadence des usines européennes de munitions pour répondre à l'urgence et reconstituer les stocks des États membres. Plus de 500 millions d'euros ont déjà été mobilisés.

Ces fonds sont alloués sous forme de subventions à plus d'une centaine de projets menés par des entreprises de l'UE et de la Norvège pour la production d'explosifs, de poudre, d'obus et de missiles. Ce système garantit aussi la fourniture et la mise à disposition des matières premières critiques et de certains

composants, l'accès aux financements, et notamment aux financements privés, pour les entreprises européennes du secteur, ainsi qu'une réduction des délais de livraison.

Grâce à l'ASAP, l'UE devait atteindre une capacité annuelle de production de 2 millions d'obus d'ici à la fin de 2025 (selon une évaluation de la Commission européenne).

L'EDIRPA, instrument visant à renforcer l'industrie européenne de défense au moyen d'acquisitions conjointes

L'invasion russe de l'Ukraine a conduit les États membres de l'UE à adopter des mesures d'urgence pour renforcer leur capacité de défense. Tandis que l'ASAP stimule la production, l'EDIRPA, qui a également été adopté en 2023, permet aux Européens d'unir leurs efforts pour acheter des équipements militaires. Il permet une coopération entre États membres en matière de passation de marchés, avec une nouveauté : les achats conjoints d'un groupement d'au moins trois États membres peuvent être en partie remboursés par des fonds européens. Doté d'un budget de 310 millions d'euros, cet outil facilite l'accès aux produits de défense pour lesquels les États membres ont un besoin urgent. L'EDIRPA permet de réduire les difficultés rencontrées dans le cas d'acquisitions communes. Contrairement à SAFE, EDIRPA est un instrument temporaire offrant des subventions plutôt que des prêts.

L'EDIP, un programme pour l'industrie de défense européenne

L'ASAP et l'EDIRPA qui ont posé les premiers jalons d'une industrie de défense pleinement européenne doivent être prolongés par un programme européen pour l'industrie de défense, il s'agit de l'EDIP (*European Defence Industry Programme*). Le texte qui a été adopté par les commissions de l'Industrie et de la Défense du Parlement européen en est au stade de la discussion au niveau du Conseil européen.

Le volet défense de ce programme d'un montant total de 1,5 milliard d'euros, issu du budget de l'UE jusqu'en 2027, doit servir de lien entre les programmes existants et les futurs instruments présentés par la Commission européenne. Le projet de règlement se veut une boîte à outils destinée à inciter les États membres à acheter européen. L'enveloppe financière de 1,5 milliard d'euros sur la période 2025-2027 devrait s'accroître rapidement.

Le commissaire à la Défense Andrius KUBILIUS évoquait, lors de son audition au Parlement européen en novembre 2024, un investissement nécessaire de

500 milliards d'euros à lancer avant la prochaine programmation pluriannuelle de l'UE (période 2028-2034). Mais ce qui aurait pu être un projet rassembleur s'est transformé en un conflit entre États membres, le sujet de la discorde étant la définition des critères d'éligibilité aux futurs fonds européens.

L'armement doit pouvoir être entretenu, modifié et utilisé par les armées clientes sans autorisation ni restriction des États-Unis ou d'autres pays tiers. L'objectif étant d'éviter que des fonds européens financent des armes développées hors UE, mais produites sur le sol européen comme les futurs missiles américains « *Patriot* » assemblés en Allemagne, ou les chars sud-coréens K2 bientôt produits en Pologne. Washington peut en effet restreindre ou interdire selon son bon vouloir l'usage des armes développées aux États-Unis en s'appuyant notamment sur sa réglementation ITAR (*International Traffic in Arms Regulations*).

À ce jour, et plus d'un an après la préparation d'EDIP, aucun compromis n'a encore été trouvé, mais la position de la France est qu'aucun accord n'est possible pour l'instant et que ses représentants doivent convaincre, faire le tour des capitales et faire valoir ses arguments, notamment face à un lobbying américain extrêmement vigoureux.

Le FED, Fonds européen de défense

Depuis 2021, le Fonds européen de défense (FED) soutient le développement de la base industrielle et technologique de défense européenne à travers le financement de projets collaboratifs de recherche et développement.

L'ambition du FED est claire : réduire la fragmentation des efforts européens dans le domaine de la défense et améliorer la capacité des équipements à opérer ensemble. Il peut financer jusqu'à 100 % des coûts de recherche et 80 % des coûts de développement des projets. La Commission européenne a déjà engagé 5,4 milliards d'euros depuis le lancement du fonds, faisant de l'UE l'un des principaux investisseurs dans la recherche et développement de défense en Europe.

Les efforts de la France pour améliorer le financement des industries de défense

La France a diversifié ses leviers de financement des entreprises de défense en particulier en créant un réseau d'acteurs économiques capables d'investir dans la BITD et d'accompagner des projets de levées de fonds au profit d'entreprises du secteur de la défense.

Des actions ont également été menées auprès d'organismes européens comme l'Autorité des marchés financiers européens (AEMF) et la Banque européenne

d'investissement (BEI) pour permettre à la BITD d'accéder aux financements aussi bien publics que privés à l'échelle européenne.

Si on se réfère à la Revue nationale stratégique (RNS 2025), la France prévoit de mobiliser les investisseurs publics et privés, institutionnels comme Bpifrance, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et la BEI, et particuliers, au profit du financement des entreprises de défense pour soutenir et favoriser l'émergence de PME et de jeunes pousses performantes au sein de la BITD.

La dissuasion nucléaire

Introduction

L'Europe ne dispose pas aujourd'hui d'une force de dissuasion nucléaire qui puisse s'appuyer sur une politique de défense commune. La force de dissuasion française est conçue en cohérence avec la politique de défense de la France. La force de dissuasion britannique est liée à celle des États-Unis, et la position des autres pays européens est d'être uniquement sous la protection du « parapluie nucléaire américain » dont l'efficacité, par défaut, a été reconnue lors de la guerre froide, mais dont la pérennité peut maintenant laisser planer des doutes.

La valeur des forces de frappe nucléaire pour défendre les intérêts vitaux de la France et du Royaume-Uni est crédible, mais leur capacité à protéger les intérêts vitaux de l'Europe demande à être prouvée.

Dans un discours prononcé le 28 février 2025, le président de la République EMMANUEL MACRON a réaffirmé sa vision d'une dissuasion nucléaire française étendue à l'Europe. Il a plaidé pour une force de frappe française garante de la sécurité continentale en déclarant : « *la France a la responsabilité de mettre sa capacité de dissuasion nucléaire à la disposition de l'Europe* ». Cette déclaration s'inscrit dans un contexte où des doutes croissants émergent quant à la protection du vieux continent.

Vers une dissuasion nucléaire partagée ?

Les principes d'une dissuasion nucléaire partagée

Le premier principe est celui de la dissuasion élargie, c'est-à-dire que l'État doté de l'arme nucléaire considère qu'une attaque contre un allié qui n'en est pas doté est une attaque visant ses intérêts vitaux ; c'est le principe du « parapluie nucléaire ». Cette protection a été accordée par les États-Unis à plusieurs alliés,

à savoir : le Japon, la Corée du Sud, Taïwan, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Israël, l'Arabie saoudite, ainsi qu'aux pays de l'Otan. Il est à noter que, pour ce qui concerne l'Otan, cette protection n'est clairement mentionnée dans aucun des articles du traité et pas même dans l'article 5.

Il faut préciser que ce « parapluie nucléaire » peut entraîner un grand risque pour le « protecteur ». Par exemple, à l'époque de la guerre froide, une frappe atomique soviétique sur l'Europe impliquait en retour une frappe nucléaire américaine sur les forces soviétiques qui, en représailles, pouvait entraîner une riposte atomique sur le continent américain. La doctrine américaine du découplage entre nucléaire tactique (arme d'emploi éventuel en Europe) et nucléaire stratégique (qui, par non-dit, ne faisait sans doute pas partie du « parapluie ») tentait de contourner cette impasse.

Sans protection des États-Unis, quelles sont les alternatives qui peuvent s'offrir aux Européens ?

Si la dissuasion américaine (qui n'a jamais été aussi ferme et forte que ce que nombre de gouvernements européens croyaient ou voulaient croire) venait à faire plus ou moins totalement défaut, une première possibilité de remplacement pourrait être la dissuasion britannique. Celle-ci paraît cependant incertaine. D'abord, elle est très dépendante des États-Unis et un retrait américain conduirait vraisemblablement le Royaume-Uni à ne pas prendre d'engagements aussi graves sur le continent européen. Ensuite, le Royaume-Uni n'étant plus membre de l'UE, il n'a plus de devoir de solidarité vis-à-vis de ses anciens partenaires et, sur le plan opérationnel, il ne possède plus de bombardiers stratégiques., quant à sa composante océanique, sa totale indépendance est considérée comme douteuse par plusieurs experts.

Une deuxième alternative serait de créer une force européenne indépendante, ce qui pose deux questions :

- à qui peut-on confier la décision d'emploi de la force nucléaire ?
- comment arriver à créer un vaste arsenal nucléaire, avec quels moyens, et dans quel délai ?

La première question ne paraît pas pouvoir trouver de réponse, en effet il est impossible de garantir que celui qui détiendra le pouvoir de déclencher le feu nucléaire agira au nom de tous les Européens, tant sont différentes les perceptions de la menace et les intérêts des membres de l'UE. Dit de façon plus brutale, le nucléaire stratégique a pour mission de défendre le donjon, or l'EU ressemble encore aujourd'hui à San Geminiano.

Pour ce qui est de la deuxième question, on peut estimer que la construction des bases et des vecteurs nécessaires ainsi que la formation du personnel serait un projet qui devrait se compter en années voire en décennies, et demanderait des investissements extrêmement importants. Un tel projet ne pourrait certainement pas être intégré à l'agenda européen dans les conditions actuelles.

En conclusion, en matière de guerre nucléaire, seul le chef de l'exécutif d'un État clairement identifié (d'un donjon) peut déclencher l'ouverture du feu nucléaire. Dans le cas d'une dissuasion élargie, seule une puissance dotée de l'arme nucléaire et en qui ses alliés ont confiance peut prendre cette responsabilité.

Si les États-Unis limitaient nettement leur implication dans la défense de l'Europe, la seule puissance indépendante capable de proposer immédiatement une alternative réaliste serait donc la France. Mais il y aurait pour cela trois conditions fondamentales à remplir :

- la population française doit être prête à étendre son « parapluie nucléaire » à l'ensemble du continent européen ;
- il doit y avoir une relation de confiance entre la France et ses alliés ;
- le pays agresseur potentiel doit pouvoir être dissuadé.

La population française est-elle prête à étendre son « parapluie nucléaire » à l'ensemble du continent européen ?

Dans un sondage effectué en mai 2024, on a constaté que d'une part les Français plébiscitaient les différents aspects d'une défense européenne (mise en commun des programmes et des technologies à 74 %), bouclier antimissile (à 80 %), force de réaction rapide (à 69 %), etc., et que, d'autre part, ils n'approuvaient que de très peu (50 % contre 49 %) la mutualisation de la force de frappe. En outre, comme déjà mentionné, le principe du « parapluie nucléaire » fait courir au pays protecteur un risque de guerre nucléaire avec l'agresseur. En d'autres termes, la moitié des Français qui soutiennent ce principe sont-ils conscients que cela peut conduire à des pertes catastrophiques pour la France afin, par exemple, de sauver une invasion des pays baltes ?

La France bénéficie-t-elle de relations de confiance de la part de ses alliés ?

Cette confiance revêt trois aspects :

- 1- le pays protégé doit être certain que son protecteur s'engagera réellement à ses côtés. Sur ce point, le crédit de la France est relatif en Europe de l'Est qui n'a pas complètement oublié les événements de la

deuxième guerre mondiale avec l'abandon de la Tchécoslovaquie face à Hitler et l'entrée en guerre en 1939 pour sauver la Pologne qui a été pour le moins inefficace ;

- 2- le pays protégé doit accepter de déléguer à son protecteur la direction de sa défense, y compris le choix des cibles à frapper avec des ogives nucléaires, en particulier sur son propre sol, ce qui est une délégation particulièrement difficile à accepter.
- 3- une fois la décision prise, la nécessité d'agir immédiatement face aux évolutions du conflit et les contraintes imposées par la rapidité des vecteurs de frappe nucléaire feront que la décision échappera totalement aux dirigeants des pays attaqués.

Ainsi, en 1979, en cas de guerre généralisée entre l'Otan et le pacte de Varsovie, les plans américains prévoyaient 300 frappes nucléaires tactiques sur le sol polonais. La Pologne était certes, à ce moment-là, membre du camp communiste, mais elle était plus victime que complice et cela ne l'aurait pas empêchée d'être pratiquement anéantie. En outre, le pays protégé doit accepter de poursuivre le combat face à l'agression et honorer lui aussi son alliance.

Que pensent nos partenaires européens d'un partage de la force nucléaire française ?

Nos partenaires européens étaient unanimes, depuis la période de la guerre froide, pour privilégier la protection américaine et souhaitaient le maintien de l'Otan. Mais, aujourd'hui, la rupture devient une évidence au sein de l'Alliance, et les États-Unis envisagent même de céder aux Européens le poste de « *Supreme Allied Commander Europe* » (SACEUR). Face à cette situation, on constate chez les Européens des réactions différentes :

- il y a ceux qui continuent de croire (ou prétendre croire) à la pérennité de l'Otan et de la protection américaine, comme l'Italie qui s'accommode fort bien de la présidence TRUMP ;
- il y a ceux qui ne voient pas d'alternative et qui, bien qu'étant menacés, comme le Danemark à cause du Groenland, continuent à acheter des armements américains comme des F-35 (le gouvernement américain n'a pas dit qu'il pourrait envisager de les « clouer au sol », mais les experts techniques considèrent que via le logiciel de mission centralisé ODIN, entièrement américain, il s'agit d'une réelle possibilité pouvant être mise en œuvre à tout moment ;
- il y a ceux qui regrettent évidemment les temps heureux de la protection américaine, qui vont encore acheter des fournitures américaines, vu les

- urgences de la situation, et qui sont prêts à envisager une solution française de remplacement, ce qui est notamment le cas de l'Allemagne ;
- il y a le cas de la Pologne qui se dit intéressée par le « parapluie nucléaire français », mais qui envisage également ouvertement que son pays fabrique ses propres armes, même si ce projet de construire son propre arsenal nucléaire n'est réalisable qu'à très long terme.

L'option d'une défense nucléaire française de l'Europe est-elle envisageable ?

Une telle option nécessiterait pour la France de s'inscrire dans une perspective à long terme d'au moins une à deux décennies qui demanderait un effort considérable en matière de défense, tant conventionnelle que nucléaire afin de s'ériger en « gendarme de l'Europe », ce qui lui permettrait d'ailleurs d'en recueillir les fruits sous forme de contrats commerciaux assurés. Il faut cependant reconnaître que, dans le contexte budgétaire actuel, ce lourd investissement est totalement irréaliste et par ailleurs, il n'est pas du tout assuré que le prochain président français qui sera élu en 2027 adopte cette position.

Le président de la République a très récemment abordé cette question lors de son discours à l'Île Longue et il a clairement défini les contours de l'offre française à nos partenaires au sein de l'Europe.

Conclusion

L'heure n'est plus aux atermoiements. L'arsenal français semble modeste, mais le pouvoir égalisateur de l'atome permet à une puissance moyenne comme la France de tenir tête à une plus grande puissance.

De plus, les Européens ont la chance d'avoir cette alternative, ce que les autres alliés des États-Unis, comme le Canada, tout aussi inquiets des positions prises par DONALD TRUMP, n'ont pas.

Cependant, imposer ce statut protecteur continental serait périlleux. Le Kremlin risque d'ailleurs de mettre l'Europe à l'épreuve. On pourrait imaginer par exemple une invasion même partielle de l'Estonie et de la Lettonie sous le prétexte de libérer les minorités russophones, invasion que les moyens conventionnels européens ne pourraient pas stopper et le Kremlin mettrait alors la France au défi d'utiliser l'arme atomique pour sauver les Baltes ce qui constitue un cruel dilemme.

L'accès aux nouvelles technologies comme l'IA

Situation générale

L'Union européenne et le reste du monde devraient s'inquiéter du projet américain « *Stargate* » pour l'intelligence artificielle, car bientôt c'est la maîtrise de l'IA qui déterminera la puissance tant sur le plan économique que sur le plan militaire.

Quelques jours après sa deuxième investiture, l'annonce de DONALD TRUMP qui pourrait avoir le plus de répercussions dans les années à venir est celle de « *Stargate* ». C'est le nom qu'a donné DONALD TRUMP à son projet pour renforcer l'intelligence artificielle aux États-Unis. Un investissement de 500 milliards de dollars doit être fait dans les infrastructures pour l'IA et les technologies connexes. En parallèle, Donald Trump a entrepris dès ses premiers décrets une vaste dérégulation de l'IA.

Ce scénario n'est qu'un exemple des transformations que pourrait engendrer l'IA. Nous sommes à l'aube d'un bouleversement économique et sociétal d'une ampleur au moins comparable à celle de l'industrialisation. Au cours des dix prochaines années, c'est la maîtrise de l'IA qui déterminera la puissance économique dans les secteurs stratégiques.

L'IA est présente d'une façon ou d'une autre dans tous les secteurs d'activité, elle s'est imposée comme une évidence dans le monde du travail. Les Américains possèdent déjà la suprématie technologique. L'IA pourrait non seulement la renforcer, mais aussi, de façon plus radicale encore, soumettre la puissance économique de chacun au bon vouloir des entreprises américaines de la Tech.

L'Europe a encore des raisons d'espérer. Son économie reste forte et son savoir-faire est au plus haut niveau dans de nombreux secteurs stratégiques. Mais l'IA commence déjà à s'attaquer à certains bastions européens comme la formation, la science, l'ingénierie et certaines formes d'innovations. L'IA bouleverse tous ces domaines, les transforme et les réorganise en profondeur. DONALD TRUMP adopte une stratégie qui a fait ses preuves : asseoir sa puissance en affaiblissant les autres.

La situation européenne dans le domaine de l'IA

Les efforts de l'UE pour établir une souveraineté technologique dans les systèmes d'intelligence artificielle sont liés à la poursuite de l'autonomie stratégique de l'UE en matière de défense.

Alors que l'UE cherche à renforcer ses capacités de sécurité et de défense, le Fonds européen de défense (FED) soutient des actions qui peuvent contribuer à développer des technologies de défense innovantes basées sur des concepts issus notamment de l'IA. Ces technologies sont particulièrement utiles dans le domaine militaire, comme en témoignent les usages de l'IA dans la guerre en Ukraine.

On peut cependant constater que, malgré ses compétences dans les domaines scientifiques, l'Europe se retrouve dépassée, en particulier au niveau du financement. La Commission européenne a pourtant pris plusieurs mesures comme le programme « Horizon 2020 » qui a alloué 1,5 milliard d'euros à l'IA entre 2018 et 2020 et le programme « Europe numérique » qui, dans le cadre des budgets 2021-2027 a consacré 2,5 milliards d'euros supplémentaires à l'investissement dans l'IA et à l'utilisation de l'IA par les entreprises et les administrations publiques, mais malgré ces incitations l'investissement privé est insignifiant par rapport à ceux des entreprises américaines.

L'année 2023 a été marquée par des progrès dans l'établissement de cadres de gouvernance de l'IA, ainsi que par une concurrence intense entre les principaux acteurs du jeu international, en particulier les États-Unis et la Chine et dans une moindre mesure l'UE, l'année 2025 étant marquée par le sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle qui s'est tenu en février à Paris.

Cette rivalité politique va au-delà de la concurrence technologique et englobe notamment la promotion de normes techniques, l'établissement de principes directeurs, la sécurité des chaînes d'approvisionnement et la sécurité économique au sens large. Le fait que l'UE se place en tête de la gouvernance internationale de l'IA marquerait sa volonté d'influencer l'élaboration des normes et des réglementations mondiales qui régissent et régiront le développement et le déploiement des technologies d'IA.

Au niveau international, la géopolitique de l'IA prend la forme d'une rivalité entre les États-Unis et la Chine pour le développement des capacités de l'IA et l'établissement de normes internationales. Ces deux États considèrent l'IA comme l'un des fondements de leur sécurité nationale. Ils l'ont d'ailleurs intégré dans leurs doctrines de sécurité et de défense. Cependant cette compétition ne doit pas masquer les interdépendances qui existent entre leurs écosystèmes technologiques. Selon un rapport de l'université de Stanford réalisé en 2023, le nombre de collaborations en matière de recherche sur l'IA entre la Chine et les États-Unis a quadruplé entre 2010 et 2021.

Avec des moyens différents de ceux déployés par les États-Unis et la Chine, l'UE a utilisé sa base de recherche ainsi que son pouvoir de marché pour régir les systèmes d'IA dans le respect de l'état de droit. L'UE a abordé la technologie principalement sous l'angle économique, social et réglementaire.

Si l'on observe une méfiance accrue en Europe à l'égard de la Chine, il est important de noter que les Européens ne partagent pas nécessairement le sentiment d'urgence qui habite les Américains de s'opposer frontalement à la Chine. En témoigne l'appel lancé par le président EMMANUEL MACRON à l'Europe pour qu'elle réduise sa dépendance à l'égard des États-Unis et évite les tensions croissantes entre Washington et Pékin. Cette vision traduit une aspiration à l'autonomie stratégique européenne et le souhait de voir l'Europe émerger en tant qu'acteur tiers tout à fait distinct sur la scène internationale.

L'accession d'un nombre toujours plus important d'acteurs, en particulier non étatiques, aux potentiels de l'IA doit requérir la mise en place d'une gouvernance internationale qui fasse interagir les États, la société civile et les acteurs privés. Deux écueils sont toutefois à éviter : les logiques d'influence des grands acteurs privés du secteur et le déplacement du centre de gravité technologique vers l'Asie. À la différence d'internet, dont les standards techniques et les normes ont été élaborés principalement par les experts américains, l'IA est largement désoccidentalisée, ce qui dilue l'influence européenne dans les forums techniques de négociation.

Du point de vue des décideurs européens, la tension nait du défi consistant à encourager l'innovation pour maintenir une compétitivité mondiale en IA, tout en établissant des cadres réglementaires qui répondent aux préoccupations liées aux droits fondamentaux, aux principes démocratiques et à l'impact sociétal dont le règlement sur l'IA adopté en 2024.

La Commission européenne a d'abord consolidé son rôle dans l'établissement de l'agenda sur l'IA dès 2018 en créant un groupe d'experts de haut niveau sur l'IA afin d'exploiter les connaissances des scientifiques, des juristes et des entrepreneurs de l'IA. En février 2020, la Commission a publié un livre blanc sur l'IA qui soulignait l'objectif de l'UE de devenir chef de file en matière d'innovation et de réglementation des systèmes d'IA. Selon ce document, l'UE peut devenir un leader mondial de l'innovation dans l'économie des données et ses applications. Les principaux leviers qui permettent d'atteindre cet objectif sont : un « écosystème d'excellence » qui mobilise les ressources des secteurs privé et public sur l'ensemble de la chaîne de valeur et un « écosystème de confiance » qui garantit une sécurité juridique pour les organisations de ces secteurs ainsi que des règles visant à protéger les droits fondamentaux et ceux des consommateurs.

Alors que l'innovation et la réglementation peuvent sembler opposées, l'approche de l'UE montre qu'elles peuvent être complémentaires. Une réglementation efficace peut fournir un cadre juridique clair qui favorise la confiance dans les applications d'IA, permettant ainsi leur adoption responsable et leur utilisation à grande échelle. Parallèlement, les politiques axées sur l'innovation peuvent stimuler la créativité et l'esprit d'entreprise conduisant au développement de solutions d'IA qui répondent aux besoins de la société, tout en respectant les exigences réglementaires. En trouvant un juste équilibre entre l'innovation et la réglementation, l'UE vise à créer un environnement propice à l'innovation responsable, tout en préservant les valeurs et les droits fondamentaux dans un contexte international où le modèle démocratique est attaqué.

L'intelligence artificielle a provoqué de nombreux débats sur l'avenir de la compétition internationale dans le domaine de la technologie. La rivalité sino-américaine continue de peser sur les débats au sein de l'UE. Le règlement européen illustre néanmoins une capacité d'action de Bruxelles qui dénote une approche à part entière de la souveraineté technologique.

Comment la France utilise-t-elle l'IA dans le domaine de la défense

L'IA est utilisée d'une part pour des applications quotidiennes analogues à celles du civil, par exemple : l'amélioration de la recherche d'informations, les synthèses de données géopolitiques, l'interprétation de signaux électromagnétiques ou d'images satellitaires. Cela requiert une modernisation approfondie des infrastructures numériques. L'objectif est d'optimiser les données pour le renseignement et la prise de décision stratégique.

De plus, l'IA est utilisée dans le cadre des opérations militaires comme les systèmes embarqués, la robotique et l'armement autonome. Cela comprend la mise en œuvre de drones aériens et terrestres pour des missions de reconnaissance ou pour la logistique en environnement hostile.

Le projet « Pendragon » conduit conjointement avec le commandement futur de l'armée de terre vise à constituer la première unité robotique militaire française dotée d'une IA collective. Elle intégrera des drones et des robots autonomes pour évaluer l'apport de l'IA dans les opérations terrestres, tout en préservant un contrôle humain souverain. Enfin, des briques spécialisées portent sur l'imagerie satellitaire, les signaux radars et la cyberdéfense, priorisant des technologies matures pour un impact opérationnel immédiat.

Le conflit ukrainien valide cette orientation. Notre doctrine maintient l'humain au cœur du processus, sans imposer une intervention manuelle à chaque maillon de la chaîne. Le commandement décide en amont, armé d'évaluations probabilistes de risques, processus analogue à celui utilisé pour les missiles.

Le paysage de l'intelligence artificielle de défense est marqué par une discrétion compréhensible inhérente à chaque nation. On peut cependant dire que la France se positionne dans le peloton de tête en Europe. Au niveau mondial, les États-Unis se positionnent en leader du fait de leurs investissements massifs et de leur avance en matière de recherche et développement.

Souveraineté dans le domaine spatial

Entre les États-Unis et la Chine, l'Europe veut reprendre la main dans le domaine de l'espace. Avec des budgets en hausse, des projets comme Iris et Galileo et un bouclier spatial en préparation, l'Union européenne affiche ses ambitions pour sa souveraineté spatiale. La survie de l'Europe spatiale est en jeu, et surtout la souveraineté du continent dans des domaines dont le citoyen ne peut plus se passer, à savoir : la navigation, la météorologie, l'observation, la télécommunication, la connectivité, la défense, les sciences, etc. Pour rappeler l'urgence, il suffit de mesurer le nombre de lancements réalisés en 2024 : sur un total de 261 tirs, les États-Unis en ont réalisé 156, la Chine 68 et l'Europe seulement 3. Avec le premier tir réussi d'Ariane 6 en juillet 2024, l'Europe a retrouvé *in extremis* un accès souverain à l'espace.

Les investissements de l'Union européenne dans le spatial

Aujourd'hui, l'Europe a pris conscience de l'importance du secteur spatial. En novembre 2025 un financement de 22 milliards d'euros a été alloué à l'Agence spatiale européenne (ESA) de la part des États membres pour la période 2026-2028, à comparer aux 17 milliards obtenus pour la période 2023-2025. En décembre 2025, les États se sont aussi engagés à allouer un budget de 955 millions d'euros au programme de sécurité spatiale de l'ESA pour les trois prochaines années. De son côté, la Commission européenne a démarré les travaux pour allouer au secteur spatial entre 45 et 60 milliards d'euros de financement dans son prochain budget pluriannuel 2028-2034 contre 15 milliards sur la période précédente 2021-2027.

À Bruxelles, pour la première fois, un Commissaire européen a la charge du secteur spatial. Le Lituanien ANDRIUS KUBILIUS a déposé un projet de législation

spatiale pour unifier les règles du jeu du marché européen des services spatiaux. Dans un discours prononcé le 20 octobre 2025 au Danemark, ANDRIUS KUBILIUS a confirmé les ambitions de l'UE en exposant la proposition de la Commission européenne de multiplier par cinq son budget pour la défense de l'espace : il s'élèverait à 131 milliards d'euros pour la période 2028-2034.

« Nous sommes à l'aube d'une révolution spatiale. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser l'espace aux ennemis de l'Europe. Pour cela, nous devons lancer beaucoup plus de satellites, beaucoup plus de fusées, et de meilleures fusées » a déclaré le Commissaire. Le ministre de la Défense allemand, Boris Pistorius, a également créé un choc en évoquant un investissement de 35 milliards d'euros pour la défense spatiale au cours des cinq prochaines années. Ce sursaut est bienvenu : l'Europe ne représente plus aujourd'hui que 10 % des projets mondiaux, alors qu'elle pèse 20 % de l'économie mondiale. Et dans un secteur spatial où la croissance pourrait atteindre 10 % par an, ne pas bouger reviendrait à disparaître.

La situation de la France dans le domaine de l'espace

Pour la France, première puissance spatiale européenne, la situation devient difficile faute de moyens budgétaires. Traditionnel leader avec plus de 20 % du budget de l'agence spatiale européenne, elle pourrait reculer au troisième rang, derrière l'Allemagne et derrière l'Italie. Néanmoins, la place de la ville de Toulouse comme pôle spatial européen ne cesse de grandir : l'Otan y installe son siège spatial avec le commandement de l'espace français, et la nouvelle entité créée entre Airbus, Thales et Leonardo souhaite également y établir son siège.

Effectivement, Airbus, Thales et Leonardo ont officialisé la création d'un nouveau champion européen des satellites. Sur la base des chiffres établis en 2024, la nouvelle société compterait 25 000 salariés pour 6,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. « C'est un projet fantastique, historique. Il y a plus de vingt-cinq ans, nos prédécesseurs regroupaient leurs activités aéronautiques pour créer un leader dans l'aviation civile et Airbus est bien devenu un groupe mondial. Notre rêve est de créer à notre tour un acteur mondial du spatial. » ont expliqué les PDG des trois entreprises, Guillaume Faury (Airbus), Patrice Caine (Thales) et Roberto Cingolani (Leonardo).

Alors que son siège social sera installé à Toulouse, la nouvelle entité bénéficie déjà d'un carnet de commandes d'environ 20 milliards d'euros. Les trois dirigeants déclarent s'être rapidement entendus sur les grands principes de l'alliance,

chacun étant convaincu que l'évolution du secteur spatial imposait de passer à une autre échelle pour permettre à l'Europe de prendre davantage de risques.

Que Thales, Airbus Défense et Leonardo aient annoncé qu'ils étaient prêts à unir leurs forces dans la conception et la construction de satellites est une très bonne nouvelle. Mais il est encore trop tôt pour se réjouir complètement. Dans une Europe de la défense et du spatial qui a longtemps été victime d'égoïsmes nationaux, voir que trois acteurs de pointe sont prêts à surmonter leurs rivalités et qu'ils ont réussi à convaincre les États français, italien et allemand du bien-fondé de leur démarche est une occasion de se réjouir.

La place de l'Europe dans le domaine spatial

Sur le plan de la technologie, l'Europe n'a pas à nourrir de complexe vis-à-vis des autres puissances spatiales. La filière européenne a pris du retard, mais elle n'a pas décroché pour autant : Galileo rivalise avec le GPS américain, le programme d'observation de la Terre *Copernicus* fonctionne parfaitement, Arianespace a enfin réussi à faire décoller Ariane 6 et, même s'il est bien plus modeste, notre « *Newspace* » fourmille de projets. Nous ne souffrons pas d'un déficit de compétences, mais notre faiblesse résulte surtout d'un manque de moyens financiers par rapport à nos concurrents. D'abord, parce que tous les ans, les États-Unis dépensent sept fois plus que l'Europe dans le domaine spatial, mais aussi parce que, depuis trop longtemps, non seulement nous investissons moins, mais en plus nous divisons des sommes plus faibles de manière moins efficace. En passant, par exemple, trop de petites commandes auprès de trop d'acteurs de trop petite taille au nom de la logique dite du « retour géographique » qui veut que, plutôt que de faire émerger des champions européens, chaque pays se fournisse pour l'essentiel auprès d'entreprises nationales.

Pour combler notre retard, le préalable est que nos acteurs industriels acceptent de s'allier plutôt que de se concurrencer. Il faudra enfin que les États tirent les conclusions de cette nouvelle donne industrielle en acceptant de diriger vers le domaine spatial, civil comme militaire, une part croissante de leurs investissements.

Le moment est bien choisi pour amorcer le virage spatial. D'abord parce que, comme dans tous les domaines, les progrès du numérique, du *Big Data* et de l'intelligence artificielle donnent l'occasion d'un nouveau départ sur le plan technologique. Ensuite, parce que depuis le début de la guerre en Ukraine et les tensions avec les États-Unis de Donald Trump, l'Europe a pris conscience qu'elle devrait être souveraine dans le domaine spatial. Et enfin, après avoir longtemps

tergiversé, les Européens semblent désormais disposés à dépenser plus dans ce secteur stratégique.

L'accès aux chaînes d'approvisionnement stratégiques

Dans ce chapitre ne sont abordés que les aspects jugés les plus critiques.

Souveraineté énergétique de l'UE

En 2021, l'Union européenne était dépendante de la Russie pour près de la moitié de ses approvisionnements en gaz et en charbon, ainsi que pour un quart de ses approvisionnements en pétrole. L'instrumentalisation de l'énergie comme levier coercitif diplomatique et économique par la Russie était déjà connue en Europe avant le début du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Les besoins énergétiques de l'UE reposent encore très largement sur les énergies fossiles, que ce soit pour les secteurs industriels, le chauffage, ou le secteur des transports. L'UE, relativement pauvre en ressources fossiles, est obligée d'en importer.

Après les condamnations politiques de l'agression russe en Ukraine, la réponse de Bruxelles à Moscou fut d'instaurer un embargo sur les importations de produits énergétiques russes (gaz naturel, pétrole, charbon). Pour pallier les conséquences de cet embargo, les importations énergétiques de l'UE se sont en partie recentrées sur la Norvège, les États-Unis, les pays du Golfe et l'Inde. La stratégie de diversification des fournisseurs a été considérée par l'UE comme la solution principale à adopter à court ou moyen terme pour satisfaire les besoins des États membres. Ces changements impliquent une utilisation plus intensive des installations portuaires et la nécessité de constituer des stocks stratégiques.

Cette situation pose la question de la souveraineté énergétique d'un pays. La Russie, les États-Unis et les pays du Golfe sont en mesure d'être souverains dans ce domaine. La Chine, qui dépend largement des importations énergétiques a orienté sa politique économique et diplomatique dans le but d'assurer une certaine autonomie stratégique d'ensemble par le biais de partenariats commerciaux stratégiques, d'investissements dans des secteurs clés comme certains minerais, ou dans certains segments industriels comme les panneaux solaires pour lesquels elle maîtrise toute la chaîne de valeur.

La souveraineté se mesure, *in fine*, par la capacité d'un État à prendre une

décision et à trouver un moyen de pallier un manque soit en trouvant des alternatives, soit en menant l'action soi-même.

Dans le cas de l'UE, l'énergie est une compétence partagée entre les États membres et les institutions européennes. S'agissant de la question de souveraineté, cette dernière est, *de facto*, partagée entre le niveau européen et le niveau national, avec une gouvernance à plusieurs niveaux selon le degré de partage. L'incitation de l'UE à favoriser les interconnexions énergétiques entre pays membres peut stabiliser les réseaux, mais entraîne aussi des vulnérabilités et des conséquences transnationales nécessitant une coordination étroite des mesures réactives entre les pays concernés.

La souveraineté énergétique pour les membres de l'UE est un sujet complexe, car il fait référence à une pluralité de définitions et s'inscrit de fait dans une gouvernance à plusieurs niveaux partagés entre l'UE et les États membres.

Sur le plan économique général, la question de la souveraineté reste bien plus limitée en raison du mode de fonctionnement européen qui n'a pas été articulé autour du maintien de compétences ou de savoir-faire européen pour des questions sécuritaires, mais bien autour d'un marché libéralisé à la recherche d'une rationalité économique.

Le contexte brutal de guerre économique, ainsi que les stratégies protectionnistes de la Chine, de la Russie et des États-Unis (pour ne mentionner que ces pays) bouleversent les croyances d'une majorité de pays européens quant aux dynamiques mondiales des relations internationales : dans le secteur de l'énergie, ces trois pays mènent une stratégie depuis déjà plusieurs décennies afin d'user de leur position dominante de fournisseur en ressources et en technologies énergétiques, et ainsi se positionner géopolitiquement par rapport aux pays importateurs.

Le renforcement de la solidité des chaînes d'approvisionnement de l'UE

Le 25 mars 2025, la Commission européenne a annoncé qu'elle soutenait une série de projets afin de renforcer la solidité de ses chaînes d'approvisionnement. De quoi permettre un meilleur accès à un certain nombre de matières premières stratégiques et en particulier : la bauxite, le cobalt, le cuivre, le lithium, le nickel et le tungstène. Parmi ces projets, neuf se situent en France. Lors de la précédente législature, les 27 avaient adopté une législation portant sur les matières premières critiques. Le texte fixait comme objectif à l'UE que, d'ici à 2030,

10 % des matières consommées chaque année soient extraites sur le territoire européen, que 40 % soient transformées dans l'Union et 25 % recyclées dans la zone communautaire. Certaines d'entre elles sont nécessaires à la production de batteries de voitures électriques, à la promotion des énergies renouvelables ou à l'industrie de la défense que l'Union cherche désormais à renforcer et à accélérer. Le développement de projets d'extraction, de transformation et de recyclage de ces matières permettra à l'Europe de réduire sa dépendance à l'égard de pays tiers dans un contexte géopolitique international de plus en plus instable. En particulier vis-à-vis de la Chine qui domine le marché des matières premières critiques puisque le géant asiatique en est le fournisseur principal avec 70 % de l'approvisionnement mondial.

L'accès aux ressources naturelles

La Chine veut montrer aujourd'hui sa domination dans le domaine de l'extraction et des technologies liées aux terres rares. Depuis avril 2025 elle a instauré un système de licences pour certaines exportations de terre rares, des métaux indispensables pour les secteurs de la tech, des énergies « bas carbone » et de la défense.

Concrètement, lorsqu'un groupe industriel occidental veut importer des terres rares, il doit, au préalable, obtenir une série d'autorisations. Pékin veut notamment s'assurer que ces métaux ne seront pas utilisés à des fins militaires. On a pu constater ces derniers mois que les demandes d'autorisations ont afflué en masse et que toutes n'ont pas pu être traitées.

Comme l'indique le gouvernement chinois, les nouveaux contrôles concernent les technologies liées à l'extraction et à la production de ces matériaux. Les restrictions peuvent s'appliquer à des entreprises installées en dehors du territoire chinois. Les exportateurs étrangers devront obtenir une autorisation avant expédition et toute demande d'exportation destinée à des clients militaires étrangers sera systématiquement refusée. Les terres rares sont, par exemple, utilisées pour la fabrication d'aimants permanents intégrés dans des systèmes de guidage de missiles, des radars, ou des avions d'arme.

La Chine domine l'extraction et le raffinage des terres rares, ce qui lui confère un avantage considérable dans un contexte de tensions commerciales avec les pays occidentaux. Pékin extrait aujourd'hui environ 60 % du minerai de terres rares et en raffine près de 90 % à l'échelle mondiale. L'enjeu pour les pays occidentaux est donc, en priorité, de développer des capacités de raffinage et de recyclage, une démarche qui s'inscrit dans le moyen terme.

Consciente de ses vulnérabilités, L'Europe cherche à développer des capacités de raffinage et de recyclage. Plusieurs projets ont été lancés, notamment en France, avec le soutien du gouvernement. L'entreprise Solvay a ainsi relancé une ligne de traitement des terres rares à La Rochelle, un site qui fut, jusqu'aux années 1990, le premier raffineur mondial de terres rares. Avec un investissement d'une centaine de millions d'euros, le site pourrait couvrir jusqu'à 30 % des besoins européens.

Le domaine cybernétique

La maîtrise de l'espace cyber est devenue un pilier de la souveraineté nationale et européenne. Infrastructures, industries, communications et systèmes militaires reposent sur des réseaux et des systèmes informatiques exposés à des menaces toujours plus sophistiquées.

Environnement stratégique et menaces

Dans ce contexte, il convient de distinguer la typologie des acteurs en présence, leurs domaines d'intervention favoris et leurs implications en termes de menaces potentielles. D'un côté la menace se matérialise via les acteurs étatiques. Ceux-ci disposent de moyens étendus et pratiquent des modes opératoires qui peuvent diverger. La Russie ou la Chine par exemple mènent des campagnes cyber de grande ampleur et relativement évoluées de type *ransomware*, *hack & leak* ou encore des campagnes de désinformation automatisées et ciblées. D'autres États, tels que l'Iran et la Corée du Nord préfèrent quant à eux sous-traiter leurs actions à des groupes criminels pour s'attaquer à leurs cibles, souvent des infrastructures critiques (énergie, transport, santé). D'un autre côté on trouve des acteurs non étatiques, tels que des cybercriminels organisés (rançongiciels, vol de données), des hacktivistes et « mercenaires » du darknet, vendant leurs services aux plus offrants et dont la portée des dommages causés est tout aussi importante.

Faiblesses et dépendances européennes

La souveraineté cybernétique européenne est loin d'être au rendez-vous. D'une part la fragmentation institutionnelle et industrielle mène à des catalogues de services éclatés ou à l'absence de R&D commune du côté des microprogrammes et microcodes sécurisés, par exemple. Par ailleurs, l'Europe est très dépendante d'un point de vue technologique avec l'utilisation de nombreux systèmes impor-

tés (systèmes d'exploitation, routeurs, librairies cryptographiques), systèmes difficiles à remplacer. Enfin, force est de constater une pénurie de talents avec un déficit de spécialistes formés en cybersécurité ou encore l'absence de filières d'excellence paneuropéennes.

Objectifs de souveraineté

Conscients des menaces pesant sur l'Union, L'Europe se réarme et a défini un certain nombre de priorités afin de combler ses retards. Les principaux axes identifiés sont :

- la protection des infrastructures critiques, au travers du renforcement de la directive NIS 2 (sécurité des réseaux et des systèmes d'information) via des exigences chiffrées de résilience et des exercices obligatoires pour les Opérateurs d'importance vitale (OIV) ;
- la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement passe quant à elle par l'utilisation obligatoire d'une SBOM (Software Bill of Material), qui répertorie tous les composants logiciels, leurs dépendances et les métadonnées associées pour une application donnée ; la priorité donnée aux solutions certifiées ANSSI ou certifiées sous Cybersecurity Act ;
- le développement de capacités offensives et défensives souveraines, avec le Centre européen de compétences en matière de cybercriminalité (CECC), la création d'un « Cyber Command Europe » sous pilotage États-membres/ Otan pour coordonner la réponse en cas de crise et par des investissements dans un centre de R&D « Offensive Cyber » pour les innovations en fuzzing, tests de pénétration (pentest) et analyses de vulnérabilités ;
- former et fédérer les talents. Des initiatives financées par Erasmus+, telles que le consortium Cybersure (groupement d'universités européennes) par exemple, délivrent des masters communs et des certifications paneuropéennes. D'autres initiatives poussent au développement de cursus en apprentissage dans le secteur privé, en coopération civilo-militaire (exemple EPITA, Polytechnique et le COMCYBER) ;
- renforcer la coopération public-privé et internationale via des plateformes de partage du renseignement cyber (CTI Sharing) intégrant start-ups et centres de recherche.

Gouvernance et coordination

Afin d'être efficaces, des initiatives nationales et européennes sont mises en place. La France a créé un « Centre d'opérations de souveraineté numérique » au

sein de l'état-major interarmées. Au niveau européen, on assiste au renforcement d'ENISA, l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité et à la création d'un Haut-commissariat à la cybersouveraineté, pilote des grands programmes d'investissement, de certification et de formation.

Les activités d'influence dans le domaine politique

La Russie, la Chine et l'Iran mènent aujourd'hui une guerre hybride mêlant désinformation, cyberattaques, instrumentalisation des réseaux sociaux et campagnes visant à diviser les sociétés européennes. Nous sommes dans une urgence, car nos démocraties n'ont jamais été autant attaquées.

Nous devons faire face à une guerre hybride qui sape le fondement de nos démocraties. Celle-ci s'exprime par la manipulation de l'information, les campagnes de désinformation, l'instrumentalisation des réseaux de migrations clandestines, les cyberattaques, les sabotages et les organisations de manifestations. Ces tactiques cherchent à nous diviser, à influencer les débats, à détruire la confiance des citoyens dans leurs institutions et dans les élections.

Les acteurs de la guerre informationnelle

Les acteurs sont probablement nombreux, la Russie de manière très évidente, en tête : depuis des années, elle met en place des stratégies, des tactiques et des relais d'influence qui peuvent être activés à tout moment, quand elle estime que c'est son intérêt.

La Chine a repris ces stratégies et ces tactiques, notamment pendant la crise du Covid 19, en relayant parfois les narratifs russes avec des armées de petites mains extrêmement bien organisées. L'Iran et la Corée du Nord utilisent également ces méthodes, ainsi que l'Azerbaïdjan qui vise particulièrement la France et ses territoires d'outre-mer.

On voit même apparaître un « marché de l'ingérence » : des entreprises privées, mercenaires de cette ingérence, vendent des services de manipulation au plus offrant (manifestations instrumentalisées, campagnes de désinformation, piratages...). Cette situation touche le sein même de l'Union européenne. Tout ce qui peut créer de la colère, de l'anxiété et de la division dans nos sociétés est exploité.

Les conséquences des ingérences étrangères

On a pu les constater récemment en Roumanie où des ingérences russes ont conduit à l'invalidation des résultats du premier tour de l'élection présidentielle en novembre 2024 qui avait été remportée par le candidat de l'extrême droite CALIN GEORGESCU. Celui-ci s'était imposé dans le paysage politique roumain grâce à une stratégie bien définie et avec une aide étrangère avérée : d'abord en s'implantant dans de petites communautés et des cercles marginaux ; ensuite en infiltrant des réseaux d'influenceurs sur TikTok qui ont repris des contenus politiques, et enfin par une amplification artificielle de sa présence via des milliers de faux comptes que TikTok a fini par supprimer. Ainsi, CALIN GEORGESCU est devenu le personnage incontournable pour les électeurs indécis et la population méfiante à l'égard des institutions. Cette annulation, évidemment légitime, est regrettable pour la vie démocratique. Quand une décision de cet ordre arrive aussi tard, elle est difficile à comprendre et à accepter par les citoyens. C'est un travail qui doit être mené en amont. On a pu constater la même instrumentalisation en Pologne à la suite à une propagande utilisant les conséquences de la guerre en Ukraine, ainsi qu'au Portugal, où l'extrême droite a fait une percée historique lors des récentes élections législatives.

Les actions que l'on peut mener face à ces menaces

La première chose à faire est d'agir par transparence, c'est-à-dire investiguer, instruire, répertorier et faire savoir, car révéler ces attaques au grand jour, c'est déjà armer les citoyens pour qu'ils comprennent comment ils peuvent subir des manipulations.

Ensuite, il faut veiller à la pleine application de la réglementation, mais aussi il faut surveiller la création de fausses tendances, la présence de faux comptes, l'activité malveillante lors des processus électoraux, et les manipulations algorithmiques.

L'exercice de la démocratie ne s'exprime pas seulement au moment des élections, la démocratie c'est aussi le pluralisme, la liberté et l'indépendance des médias et la diversité des opinions. Il est nécessaire d'assurer une liberté de la presse, car quand la liberté des médias recule, la démocratie est en danger.

Les raisons pour lesquelles la France est particulièrement visée

La France est particulièrement touchée par les ingérences étrangères parce qu'elle est visible, influente et stratégique. Parce qu'elle est la seule puissance

nucléaire de l'Union européenne, et qu'elle porte une vision ambitieuse pour l'UE. Mais aussi parce que notre société aime débattre et se divise volontiers.

La Russie a exploité la crise bien réelle des gilets jaunes. De même, à la suite de l'attaque du Hamas le 7 octobre 2023, la société française s'est divisée très vite entre ceux qui ne voyaient que les souffrances du peuple israélien et ceux qui ne voyaient que les souffrances du peuple palestinien. La Russie a saisi l'opportunité de cette polarisation, et rapidement nous avons vu apparaître des étoiles bleues sur les murs de Paris ou des mains rouges sur le mur des justes : ces actions ont le même fondement et cherchent avant tout à nous déstabiliser.

La maîtrise des enjeux maritimes

Transport maritime et trafics illicites

Occupant près de 71 % de la surface terrestre, l'Océan est depuis les grandes découvertes des XVe et XVIe siècles le support principal du développement des échanges commerciaux. Le transport maritime soutient la mondialisation en acheminant plus de 80 % du volume des marchandises échangées dans le monde¹ ; Il ne cesse de croître avec une hausse attendue de 2,4 % par an en moyenne entre 2025 et 2029². Indispensable au bon fonctionnement de l'économie mondiale, à la sécurité alimentaire et à l'approvisionnement énergétique, il est tributaire de points de passage critiques : le canal de Panama entre les océans Pacifique et Atlantique, le détroit du Pas-de-Calais entre Manche et mer du Nord, les détroits danois entre mer du Nord et mer Baltique, le détroit de Gibraltar entre Atlantique et Méditerranée, le Bosphore entre Méditerranée et la mer Noire, la mer Rouge et le canal de Suez entre Méditerranée et océan Indien, le détroit d'Ormuz entre océan Indien et golfe Persique ou les détroits de Singapour et de Malacca entre les océans Indien et Pacifique. Ceux-ci peuvent être facilement perturbés, voire bloqués, que ce soit accidentellement (cf. échouement du porte-conteneurs *Ever Given* dans le canal de Suez en 2021³) ou délibérément (cf. attaques des Houthis en mer Rouge et dans le golfe d'Aden, actes de piraterie dans le détroit de Malacca). Le maintien de la liberté de circulation des navires est un des enjeux de souveraineté pour tout État tributaire de la voie maritime pour ses approvisionnements.

1 <https://unctad.org/fr/news/transport-maritime-la-cnuced-publie-de-nouvelles-statistiques>

2 https://unctad.org/system/files/official-document/rmt2024overview_fr_0.pdf

3 https://fr.wikipedia.org/wiki/Obstruction_du_canal_de_Suez_en_2021

La voie maritime a été longtemps la voie principale des migrations de conquête ou de peuplement. Si le temps des invasions et de la colonisation est révolu, on assiste cependant depuis les années 1970 à l'augmentation de migrations dites irrégulières qui empruntent la voie maritime notamment entre l'Afrique et l'Europe, entre l'Amérique du Sud ou centrale et l'Amérique du Nord, entre la France et l'Angleterre. La multiplication des drames ne suffit pas à décourager les tentatives que les États côtiers concernés ne parviennent ni à empêcher ni à sécuriser et qui alimentent des passeurs sans scrupule.

Les États ont encore plus de difficulté à faire face au développement de trafics illicites de marchandises qui privilégient aussi la voie maritime en raison de sa discrétion, de sa simplicité et de sa rentabilité. Avec plus de 850 millions de conteneurs manipulés dans les ports chaque année⁴, il est facile d'y dissimuler armes, stupéfiants ou biens de contrefaçon et d'entretenir une économie parallèle qui engrange des gains considérables permettant de neutraliser les obstacles que les États peinent à mettre en place et à adapter. S'ajoutent à ces pratiques, la possibilité pour les États sous sanctions internationales de les contourner par des opérations de transbordement en haute mer et des changements de pavillon des navires impliqués permettant de brouiller les pistes.

Gouvernance des espaces maritimes

Si la haute mer continue, à quelques nuances près⁵, de relever du principe du *res nullius* (la chose de personne) l'évolution du droit international n'a cessé d'étendre la possibilité pour les États d'exercer leur souveraineté sur les espaces maritimes qui les entourent et de maîtriser les ressources afférentes, ouvrant la voie à une forme de territorialisation de l'Océan. La Convention des Nations-unies sur le droit de la mer (CNUDM) signée en 1982 et entrée en vigueur en 1994⁶ a ainsi entériné le concept de zone économique exclusive (ZEE) étendant le contrôle de l'État côtier sur l'exploitation des ressources et la recherche scientifique marine jusqu'à 200 milles au large. Dans certaines conditions, l'État côtier peut

4 <https://unctadstat.unctad.org/fr/insights/theme/109>

5 Ainsi, en application de la CNUDM, certaines activités illégales comme la piraterie ou les trafics illicites peuvent être réprimées en haute mer. L'exploitation des ressources minérales des fonds marins en haute mer est soumise à l'Autorité internationale des fonds marins. Celle des ressources biologiques en haute mer est déjà soumise à la supervision des organisations régionales de gestion des pêches; des mesures de protection plus drastiques pourront être prises en application de l'accord sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (dit accord «BBNJ») qui est entré en vigueur le 17 janvier 2026.

6 <https://treaties.un.org/doc/Publication/MTDSG/Volume%20II/Chapter%20XXI/XXI-6.fr.pdf>

même revendiquer des droits sur les ressources des fonds marins et du sous-sol jusqu'à 350 milles au large (régime dit d'extension du plateau continental). L'exercice effectif de cette souveraineté nécessite des moyens de surveillance et d'intervention adaptés, singulièrement dans le cas de la France qui dispose, grâce à son outre-mer, du deuxième domaine maritime après celui des États-Unis, d'une superficie de près de 11 millions de km²⁷.

La délimitation de ces espaces requiert dans certains cas des négociations entre États, par exemple dans le cas d'États côtiers partageant la même frontière terrestre, ou d'États dont les côtes se font face et sont séparées de moins de 400 milles. La situation est loin d'être stabilisée avec près d'une trentaine de litiges donnant lieu à contentieux⁸, par exemple en mer de Chine méridionale entre la Chine et ses voisins, en mer Egée entre la Grèce et la Turquie ou entre les nations bordant l'océan Arctique. Sur les 31 États avec lesquels la France partage des délimitations maritimes, des accords de délimitation ont été conclus avec 23 d'entre eux⁹. C'est principalement la souveraineté française sur certaines îles, et partant sur les espaces maritimes associés, qui est contestée par les États voisins, par exemple en océan Indien (Mayotte revendiquée par les Comores, Tromelin revendiqué par Maurice ; îles Éparses du canal du Mozambique revendiquées par Madagascar) ou dans le Pacifique (îlots Matthew et Hunter au sud-est de la Nouvelle-Calédonie revendiqués par le Vanuatu). Notons que l'inscription par les Nations Unies de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française dans la liste des territoires « non autonomes »¹⁰ restant à décoloniser fait peser une incertitude sur la pérennité de la souveraineté française sur près de 60 % de son domaine maritime.

Ressources marines, économie bleue et dérèglements d'origine anthropiques

L'océan est un réservoir de ressources de différentes natures. Les ressources halieutiques ont été les premières exploitées avec la pêche qui a étendu progressivement son rayon d'action de la zone côtière à la haute mer. La pêche et l'aquaculture, qui s'est développée en parallèle, représentent aujourd'hui environ

7 https://limitesmaritimes.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/Superficies_espaces_maritimes_Fr_230126.pdf

8 <https://popsciences.universite-lyon.fr/ressources/zones-maritimes-disputees-la-part-de-non-droit-de-locean/>

9 <https://limitesmaritimes.gouv.fr/contexte>

10 <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/nsgt>

15 % de l'apport en protéines au niveau mondial¹¹]. Dans certains cas, notamment en Afrique et dans les États insulaires, la pêche demeure la principale source de protéines, ce qui rend l'accès à la ressource et la durabilité de son exploitation particulièrement critiques.

La production marine des hydrocarbures (pétrole et gaz) s'est développée à partir des années 1950, là aussi de la zone côtière vers des profondeurs de plus en plus grandes. Elle représente aujourd'hui environ 30 % de la production mondiale. Mais les hydrocarbures représentent une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre (CO2 notamment), ce qui met en question la pérennité à moyen terme de leur exploitation face à l'impact climatique.

Les perspectives d'exploitation des ressources minérales, présentes notamment dans les grands fonds (nodules polymétalliques, sulfures polymétalliques, encroûtements fer-manganèse), suscitent autant d'intérêts que de réserves. Faut-il interdire cette exploitation pour préserver la biodiversité fragile et encore méconnue des grands fonds marins, ou entreprendre l'extraction de minerais utiles à la transition vers une économie décarbonée, malgré les dommages irréversibles que cette extraction pourrait causer aux écosystèmes profonds ? Ce sont avant tout les questions de coût et de rentabilité qui freinent pour le moment les velléités d'exploitation.

Les ressources génétiques marines, ces petites briques extraites du milieu vivant marin (animaux, plantes, champignons, bactéries et virus) permettent, entre autres, de mettre au point de nouveaux médicaments pour combattre diverses pathologies, de développer des plastiques biodégradables ou encore d'aider à remédier à des pollutions. Les premiers résultats obtenus encouragent la recherche et les investissements tout en soulevant un enjeu de régulation, afin de favoriser la recherche et l'innovation tout en préservant la biodiversité et en évitant la captation des molécules et des bénéfices par les États ou les entreprises les plus puissants.

La pérennité de l'exploitation des ressources marines et le potentiel de croissance d'une véritable économie bleue sont cependant menacés par les dérèglements d'origine anthropique résultant notamment des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions diverses, notamment plastiques, voire par des méthodes d'exploitation non durables. Parmi celles-ci, la pêche dite « INN », illicite, non déclarée, non réglementée, estimée à au moins 15 % des captures mondiales¹²]

11 <https://aquaculture.ec.europa.eu/fr/knowledge-base/publications-scientifiques/la-contribution-de-la-peche-et-de-laquaculture>

12 <https://www.mer.gouv.fr/lutte-contre-la-peche-illegale-non-declaree-et-non-reglementee-inn>

constitue l'une des principales menaces. Par ailleurs, la hausse générale du niveau de la mer résultant du changement climatique accroît les risques d'inondation et d'érosion de la zone littorale alors que la population mondiale se concentre de plus en plus dans cette zone¹³. Ces risques menacent l'habitabilité de certaines régions, voire l'existence même de certains États insulaires. A contrario le recul des glaces en Arctique ouvre des perspectives de nouvelles routes maritimes et d'exploitation de zones jusque-là difficilement accessibles, avec les risques afférents pour l'environnement polaire en cas d'accident nautique ou de déversements de substances polluantes.

Infrastructures marines

D'abord avec les ports puis avec les câbles sous-marins et plus récemment avec le développement des énergies marines renouvelables (EMR, dont l'éolien en mer), les espaces maritimes sont aussi le siège d'infrastructures critiques propres à chaque État ou partagées (y compris les ports étrangers par lesquels transite tout ou partie des approvisionnements nationaux¹⁴). Ainsi, les câbles sous-marins acheminent près de 98 % des flux de télécommunications¹⁵. Le développement des EMR et des interconnexions électriques implique le déploiement de câbles sous-marins électriques¹⁶. Ces infrastructures vitales peuvent être la cible non seulement d'agressions physiques (cf. câbles endommagés en Baltique en 2024¹⁷), mais aussi de cyberattaques¹⁸.

Support d'infrastructures civiles, l'Océan est aussi le support d'infrastructures militaires fixes (bases navales, barrières de détection sous-marines) ou mobiles (forces aéronavales) permettant aux États d'assurer la surveillance et la police de leurs espaces maritimes, de projeter leur puissance vers un théâtre d'opéra-

-
- 13 Les zones côtières abritent 40 % de la population mondiale.
<https://iucn.org/news/marine-and-polar/202111/significant-ocean-hazards-and-impacts-rise-developing-countries-urgent-need-assess-and-address-associated-rising-costs-iucn-report-0>
- 14 « Deux conteneurs sur trois qui rentrent ou qui sortent de France passent par Anvers (🇧🇪) Hambourg et Rotterdam ». Extrait de l'intervention du professeur Christian BUCHET lors de la conférence du 15 octobre 2025 au Conseil d'État « La France et les enjeux de la mer et des océans ».
https://www.youtube.com/watch?v=Nk_Cz44V64g
- 15 Brèves marines, n° 252, CESM
- 16 <https://fmes-france.org/les-cables-electriques-sous-marins-en-europe/>
- 17 https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_des_c%C3%A2bles_sous-marins_endommag%C3%A9s_en_mer_Baltique
- 18 <https://www.infosecurity-magazine.com/news/submarine-cables-risk-cyber-attacks/>

tions, où qu'il se trouve, et, le cas échéant, de déployer leur force de dissuasion (composante aéronavale ou sous-marine). Le déploiement discret de sous-marins lanceurs d'engins demande de disposer d'un accès à la haute mer et d'être capable de protéger les phases d'appareillage (« dilution »¹⁹) et de retour.

Connaissance de l'Océan

Toute activité maritime est tributaire de la connaissance de l'Océan, de ses évolutions et de ses acteurs. Cette connaissance conditionne par exemple la sécurité de la navigation entre deux ports, le choix de l'emplacement d'un site éolien en mer, la prévision des phénomènes climatiques potentiellement dangereux et l'anticipation des mesures de protection, l'identification des comportements anormaux de navires pouvant se livrer à des activités illicites, la conduite d'une patrouille de sous-marins en minimisant le risque d'être détecté, etc. Sans connaissance des espèces marines présentes dans une zone, pas de politique efficace de protection, sans connaissance des paramètres physico-chimiques de l'Océan, pas de modèle fiable de prévision météorologique.

Les espaces maritimes restent pourtant largement méconnus du fait de leur étendue, des difficultés d'accès et de l'opacité de l'Océan aux rayonnements électromagnétiques, ce qui induit que les satellites ne détectent que les signaux de surface. Ainsi, environ un quart seulement des fonds marins a été cartographié à ce jour²⁰. Cela implique en particulier que de nombreux monts sous-marins ne sont pas connus, ce qui n'est pas sans danger pour la navigation sous-marine²¹. Alors que les modélisations laissent prévoir un nombre d'espèces marines compris entre 1 et 10 millions, moins de 300 000 ont été décrites à ce jour²², ce qui laisse une marge de progression considérable pour la génétique marine et ses applications.

Le développement de plateformes autonomes, qui a commencé à révolutionner l'océanographie avec le programme Argo de mesures de profils de température et de salinité par robots instrumentés lancé au début des années 2000²³, de techniques nouvelles comme l'ADN environnemental²⁴ et de l'intelligence arti-

19 <https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article-cahier.php?carticle=600&cidcahier=1320>

20 <https://seabed2030.org/2025/06/21/seabed-2030-announces-millions-of-square-kilo-meters-of-new-seafloor-data-on-world-hydrography-day/>

21 Voir par exemple [https://en.wikipedia.org/wiki/USS_San_Francisco_\(SSN-711\)](https://en.wikipedia.org/wiki/USS_San_Francisco_(SSN-711))

22 <https://lejournal.cnrs.fr/articles/locean-cet-inconnu>

23 https://www.ifremer.fr/sites/default/files/2025-05/cp_oneargo_02062025.pdf

24 <https://www.meretmarine.com/fr/science-et-environnement/l-adn-environnemental-l-analyse-non-invasive-ultime-pour-surveiller-la-biodiversite-des-vertebres>

ficielle²⁵ permettent d'entrevoir une accélération radicale de l'amélioration de la connaissance de l'Océan. Encore faut-il que les intérêts nationaux ou industriels ne s'opposent pas au partage des données promu par les scientifiques et les organisations internationales. Avec le programme EMODNet²⁶, l'Union européenne s'efforce de donner l'exemple. Ce partage conditionne les projets de jumeaux numériques de l'Océan,²⁷ mais aussi la planification des espaces maritimes²⁸ indispensable à la bonne gestion des conflits d'usage et à la préservation d'un environnement marin en bonne santé.

25 <https://lejournal.cnrs.fr/nos-blogs/un-ocean-de-decouvertes/des-modeles-dapprentissage-profond-pour-comprendre-et-preserver-la>

26 https://maritime-forum.ec.europa.eu/theme/marine-knowledge/emodnet_en

27 <https://www.mercator-ocean.eu/fr/donnees-sur-les-oceans/recherche-innovation/edito/>

28 <https://www.ioc.unesco.org/en/marine-spatial-planning>

Conclusion

La France et l'ensemble des pays européens sont à la croisée des chemins : Washington, en publiant le document officiel de sécurité nationale le 4 décembre 2025, entérine une rupture historique avec l'ère post-1945. On découvre dans ce document que pour les États-Unis, les rapports avec le continent européen sont : « un investissement conditionnel, intéressé et politisé ». En d'autres termes, le soutien américain dépendra des circonstances, de la contribution financière européenne et du bon vouloir du gouvernement en place à Washington.

Dans le domaine de la défense, il faut se poser la question de savoir si l'Europe est à la hauteur de la menace en l'absence d'un soutien de la part des États-Unis.

Par ailleurs, nous sommes en train de revenir à une sorte de monde bipolaire : d'un côté les Occidentaux, et de l'autre côté un agrégat de pays très divers qui n'ont comme seul point de convergence que la méfiance ou, au pire, la haine de l'Occident. Ces pays sont en passe de constituer un conglomérat anti-occidental de plus en plus déterminé et qui possède toute la palette des armements susceptibles de mener tous types de combat. On y trouve notamment la Chine, la Russie, l'Iran et l'Arabie saoudite. Cet agrégat qu'on appelle aujourd'hui le « Sud global » représente une population de plus de 4 milliards d'habitants.

Le président TRUMP a d'ailleurs tiré les conséquences de ces recompositions en cours à l'échelle mondiale. Son constat d'isolement par rapport à ce nouveau monde hostile le conduit à changer ses alliances pour diviser le groupe de ces pays hostiles. C'est ainsi que pourrait se justifier sa tentative de rapprochement avec la Russie qu'il souhaite séparer de la Chine, car il apparaît aujourd'hui clairement que son principal adversaire est la Chine dont le budget militaire a quasiment décuplé en vingt ans et qui veut inverser les rapports de force avec Washington.

Le président américain estime que les pays européens n'ont pas joué leur rôle en profitant des dividendes de la paix et en désarmant systématiquement. Il pense également que leurs forces morales sont atteintes par le *wokisme*. Il ne voit donc plus ni l'intérêt ni la nécessité de poursuivre la politique consistant à protéger

les Européens. Ces derniers n'ont pas voulu ou n'ont pas su sentir le coup venir et se trouvent démunis. Le réveil est douloureux et le conflit en Ukraine le rend encore plus difficile. L'erreur des Européens a été de ne pas voir le basculement du monde, son glissement vers une organisation dominée par la force.

Les Européens ont toujours compté sur l'Otan. Le principal intérêt de cette organisation est l'interopérabilité des procédures, des équipements et des opérations. Tout se fait suivant des standards basés sur des normes militaires américaines.

Sans les États-Unis, cette organisation ne peut tenir, ni financièrement, ni en matière d'organisation. Le chef d'état-major américain est celui qui oriente toutes les décisions, car les États-Unis sont de très loin le principal contributeur au budget et au volume des forces. C'est pour cela que l'avenir est incertain si le président Trump décidait de quitter l'Otan. L'objectif de 5 % du PIB consacré aux dépenses de défense acté lors du sommet de l'Otan à La Haye en juin 2025 risque de poser des problèmes à beaucoup de pays membres et de provoquer l'impatience des Américains qui feront pression sur les Européens pour acheter leurs matériels et équipements. L'Europe risque en effet de rencontrer des difficultés pour fournir par ses propres moyens ces matériels compte tenu de la montée en puissance trop lente de la base industrielle et technologique de défense européenne.

Dans ce contexte, la France ne peut envisager le renforcement de sa souveraineté que dans une approche européenne. Le « lâchage » de l'administration Trump vis-à-vis des Européens accentue encore plus la nécessité d'une coopération européenne pour assurer notre propre sécurité.

Dans ces conditions, que doivent entreprendre les pays européens, et la France en particulier, pour parvenir à la maîtrise de notre souveraineté dans les domaines les plus stratégiques ?

L'Europe a la capacité aujourd'hui de rivaliser sur le plan économique avec les grands blocs émergents, mais il lui manque, dans le domaine politique, l'unité des États membres nécessaire, en particulier, pour mettre en place une défense commune cohérente et souveraine.

Il faut que les États membres définissent conjointement une politique de la défense, qu'ils consacrent un budget à la hauteur des objectifs de cette politique, et qu'ils mettent en place une programmation pluriannuelle.

Pour mettre un terme à la fragmentation actuelle des achats d'équipements militaires, il faut que les pays européens acceptent de ne pas détenir en propre tous les segments industriels, qu'ils abandonnent la démarche dite de « juste

retour » dans les coopérations et qu'ils mettent en place, en conséquence, le principe de dépendance sectorielle mutuelle.

Il faut élargir l'option « UE pilier de l'Otan » pour permettre aux pays européens de trouver la capacité d'agir sans l'aide américaine.

Concernant les forces de frappe nucléaires, la France dispose d'une dissuasion cohérente et autonome avec sa propre politique de défense. La force de dissuasion britannique est liée à celle des États-Unis, et les autres pays européens ne peuvent compter que sur le parapluie nucléaire américain que l'administration Trump annonce ne plus vouloir garantir. La seule alternative qui s'offre aux Européens pour obtenir une protection nucléaire indépendante serait de s'appuyer sur la France, seule puissance souveraine dans ce domaine en mesure de proposer immédiatement une solution. Le président français a abordé la question lors d'un discours prononcé début 2025, mais cette question est loin d'être résolue aujourd'hui, car cette protection ne peut s'appliquer que si les pays protégés sont convaincus que le protecteur s'engagera dans tous les cas à leur côté, et si celui-ci est capable d'agir immédiatement compte tenu des évolutions du conflit. Il faut aussi que ces pays acceptent que la France prenne seule la décision d'engager ses forces. À noter que le protecteur, la France en l'occurrence, prend le risque d'une réplique nucléaire de l'agresseur qui a été ciblé. Il faut reconnaître qu'assumer ce rôle protecteur serait particulièrement périlleux, et la population française n'est sans doute pas prête à prendre ce risque.

Un deuxième sujet important de souveraineté concerne le domaine de l'intelligence artificielle qui déterminera bientôt la puissance d'un pays, aussi bien sur le plan économique que sur le plan militaire. Les États-Unis en possèdent déjà la suprématie technologique et la Chine investit massivement pour les concurrencer. L'Europe a encore aujourd'hui des raisons d'espérer pouvoir tenir son rang dans ce domaine, car son économie est forte, mais l'intelligence artificielle bouleverse tous les domaines et les pays européens doivent consentir un effort financier conséquent pour ne pas être largement dépassés par les États-Unis et la Chine.

Un autre domaine à sauvegarder en priorité est le domaine spatial, incontournable pour maîtriser des domaines dont la souveraineté est indispensable comme les télécommunications, la navigation ou la défense. Pour la France, première puissance spatiale européenne concurrencée par l'Allemagne, la situation est difficile faute de moyens budgétaires. L'Europe ne représente plus aujourd'hui que 10 % des investissements mondiaux dans ce domaine, alors qu'elle pèse près de 20 % de l'économie mondiale.

Enfin, un domaine majeur pour lequel il faut aussi garantir une souveraineté est le domaine politique. Les pays européens, et particulièrement la France parce qu'elle est visible, influente et stratégique, sont touchés par des ingérences étrangères qui cherchent à diviser, à influencer les débats démocratiques et à détruire la confiance des concitoyens dans leurs constitutions. Cette guerre informationnelle est en particulier pratiquée par la Russie, qui a mis en place depuis des années des tactiques et des relais d'influence qui peuvent être activés à tout moment. Pour lutter contre ces influences, il faut investiguer, instruire, répertorier et faire savoir afin de les révéler au grand jour et de montrer aux citoyens comment ils peuvent subir des manipulations.

Les pays européens ont su s'unir pour atteindre un niveau économique leur permettant de rivaliser avec les grands blocs émergents. La contrainte stratégique devrait forcer les Européens à réaliser l'unité politique nécessaire permettant d'accéder à une souveraineté dans les domaines vitaux, non par adhésion idéologique, mais par nécessité et pragmatisme.

Annexe

La remise en cause par Washington de l'Alliance avec les pays européens

Le 4 décembre 2025, la Maison-Blanche a publié la « *National Security Strategy* » (NSS), document fondateur définissant les priorités de politique étrangère de l'administration TRUMP pour son second mandat.

Cette nouvelle stratégie de sécurité nationale marque une révolution dans la vision stratégique américaine et une rupture dans les relations transatlantiques. Pour l'Europe, le message est sans ambiguïté : les États-Unis ne souhaitent plus être le garant ultime de la sécurité du continent européen.

La fin du parapluie américain

Le document est explicite : « *les jours où les États-Unis soutenaient l'ordre mondial entier comme Atlas sont révolus*²⁹ ». Cette formule résume l'ambition de Washington : se délester du fardeau de la défense européenne. La nouvelle stratégie américaine appelle désormais les alliés du Vieux Continent à se réveiller pour « assurer la responsabilité principale de leur propre défense ».

Cette nouvelle orientation des États-Unis s'accompagne d'exigences financières accrues : alors que l'objectif historique de l'Otan fixait les dépenses des membres à 2 % de leur PIB, l'administration TRUMP réclame désormais 5 % du PIB aux Européens qui auraient jusqu'à 2027 pour reprendre la majorité des capacités conventionnelles de l'Alliance, calendrier jugé irréaliste par de nombreux experts.

29 «The days of the United States propping up the entire world order like Atlas are over» (page 12).

Le document développe même une formulation révélatrice concernant la Russie en mentionnant que « de nombreux Européens considèrent la Russie comme une menace existentielle », comme si Washington ne partageait plus cette analyse.

La critique culturelle concernant les pays européens

Au-delà des questions de défense, le ton du document a sidéré les capitales européennes. La NSS affirme que l'Europe est en train de vivre un « effacement civilisationnel » en raison de ses politiques migratoires et de sa « censure de la liberté d'expression ». Elle dénonce « les activités de l'Union européenne et d'autres organismes transnationaux qui sapent la liberté politique et la souveraineté ».

L'administration Trump dresse un diagnostic sévère de la trajectoire européenne ; l'Europe y est décrite comme un continent affaibli, fragilisé par les flux migratoires et par ses propres choix politiques au point de devenir « méconnaissable dans vingt ans ». Washington affirme même vouloir « cultiver cette résistance » à cette évolution, une formule qui, en creux, présente un prétexte pour une intervention politique dans les affaires des pays européens pourtant souverains.

Effacement ou sursaut

L'Union européenne n'est évidemment pas exempte de faiblesses. Sa compétitivité recule, sa dépendance énergétique demeure, ses procédures sont lentes et sa parole reste souvent fragmentée et sans conséquence. Mais l'évaluation américaine ne propose aucune solution concrète. Elle se contente de dessiner un rapport de vassalité : une protection conditionnelle négociable, potentiellement réversible, en échange d'un alignement politique et de l'achat de matériel (militaire et autre) américain.

Il y a là une vision bien réductrice de l'histoire européenne. L'Europe a connu des crises plus profondes qu'elle a pu transformer en recomposition durable. Paradoxalement, la dureté de ce discours extérieur pourrait engendrer un effet inattendu : là où des décennies de vœux pieux pour une indépendance européenne ont produit des résultats limités, la contrainte stratégique pourrait forcer les Européens à l'unité, non par adhésion idéologique, mais par nécessité.

Bibliographie

- ▶ Organisation des Nations unies (ONU), 1994, *Convention des nations unies sur le droit de la mer*
<https://treaties.un.org/doc/Publication/MTDSG/Volume%20II/Chapter%20XXI/XXI-6.fr.pdf>
- ▶ France Terme, 2017, *Définition de l'expression « acteur non étatique »*
<https://www.culture.fr/franceterme/terme/AFET180#:~:text=D%C3%A9finition,officiellement%20mandat%C3%A9%20par%20un%20%C3%89tat.>
- ▶ Union européenne, 2019, *Règlement (UE) 2019/881 sur la cybersécurité*
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R0881>
- ▶ KENGENY E. D. K., 2020, États et acteurs non étatiques en droit international humanitaire, *Revue Québécoise de Droit International*, 21(2), p 57-97
<https://doi.org/10.7202/1068879a>
- ▶ Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 2021, *Significant ocean hazards and impacts on the rise in developing countries: urgent need to assess and address associated rising costs*
<https://iucn.org/news/marine-and-polar/202111/significant-ocean-hazards-and-impacts-rise-developing-countries-urgent-need-assess-and-address-associated-rising-costs-iucn-report-0>
- ▶ Assemblée parlementaire de l'Otan, 2022, *Trouver le juste équilibre entre cyberopérations offensives et défensives : un défi croissant pour l'Otan*
<https://www.nato-pa.int/download-file?filename=/sites/default/files/2023-01/015%20DSCFC%2022%20F%20r%C3%A9v.%201%20fin%20-%20EQUILIBRE%20CYBEROPERATIONS%20Otan%20-%20RAPPORT%20LOVERDOS.pdf>
- ▶ Centre d'études stratégiques de la Marine (CESM), 2022, Les câbles sous-marins, indispensables et vulnérables, *Brèves marines* n° 252
[Brèves marines, n° 252, CESM](#)

- ▶ GORCE G., 2022, *Lutte contre le crime organisé : zoom sur les propositions des candidat(e)s*
<https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2022/03/12-Candidats-et-lutte-contre-crime-Gaetan-Gorce.pdf>
- ▶ Union européenne, 2022, *Directive (UE) 2022/2555 sur la cybersécurité (NIS 2)*
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022L2555>
- ▶ Commission européenne, 2023, *Stratégie PESCO pour la cybersécurité*
- ▶ Submarine Cables at Growing Risk of Cyber-Attacks *Infosecurity Magazine*, 2023,
<https://www.infosecurity-magazine.com/news/submarine-cables-risk-cyber-attacks/>
- ▶ JOLY A., MOUILLOT D., 2023, L'intelligence artificielle au service de la biodiversité marine, *Le Journal du CNRS* N° 322
<https://lejournald.cnrs.fr/nos-blogs/un-ocean-de-decouvertes/des-modeles-dapprentissage-profond-pour-comprendre-et-preserver-la>
- ▶ TURRET J.-C., 2023, Stratégies de défense par interdiction en milieu sous-marin : du concept à la réalité, *Revue Défense nationale*
<https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article-cahier.php?carticle=600&cidcahier=1320>
- ▶ CARANTA M., 2024, *États-Unis : le complot pas si secret de la Heritage Foundation*
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/recits-d-enquete/recits-d-enquete-chronique-du-samedi-27-avril-2024-3197489>
- ▶ Conseil d'État, 2024, Étude annuelle : *La souveraineté*
<https://conseil-etat.fr/publications-colloques/etudes/etudes-annuelles/etude-annuelle-sur-la-souverainete>
- ▶ JEANGENE VILMER J.-B., 2024, *Le réveil stratégique*, collection *Le compte à rebours*, Seuil
- ▶ ONU Commerce et développement, , *Étude sur les transports maritimes - Points de passage maritimes stratégiques : naviguer entre les écueils 2024*
https://unctad.org/system/files/official-document/rmt2024overview_fr_0.pdf
- ▶ Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA), *Space Threat Landscape 2025*
https://www.enisa.europa.eu/sites/default/files/2025-03/Space_Threat_Landscape_Report_fin.pdf

- ▶ Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), 2025, *Plan stratégique 2025-2027*
<https://cyber.gouv.fr/documents/29/Plan-strat%C3%A9gique-2025-2027-de-IANSSI.pdf>
- ▶ Règlement EDIP : l'incroyable guerre des coulisses qui déchire la défense européenne *Challenges*, 2025,
https://www.challenges.fr/entreprise/defense/reglement-edip-lincroyable-guerre-de-coulisses-qui-dechire-la-defense-europeenne_597326
- ▶ Le nouvel âge des empires, HS Courrier international, n° 106, 2025
- ▶ DA EMPOLI G., *L'heure des prédateurs*, Gallimard, 202,
- ▶ DE VILLIERS P, *Pour le succès des armes de la France*, Fayard., 2025
- ▶ Fondation méditerranéenne d'études stratégiques (FMES), 2025, *Les câbles électriques sous-marins en Europe*
<https://fmes-france.org/les-cables-electriques-sous-marins-en-europe/>
- ▶ FMES, 2025, *L'Europe, puissance désunie et sans boussole vis-à-vis du retrait américain*
<https://fmes-france.org/leurope-puissance-desunie-et-sans-boussole-vis-a-vis-du-retrait-americain/>
- ▶ FLECHET G., 2025, L'océan, cet inconnu, *Carnets de science* n° 18
<https://lejournel.cnrs.fr/articles/locean-cet-inconnu>
- ▶ Ifremer, CNRS, 2025, *Surveillance de l'Océan : un appel international à renforcer d'urgence le programme Argo*
https://www.ifremer.fr/sites/default/files/2025-05/cp_oneargo_02062025.pdf
- ▶ International Institute for Strategic Studies (IISS), 2025, *Progress and Shortfalls in Europe's Defence: An Assessment*
https://www.iiss.org/globalassets/media-library---content--migration/files/publications---free-files/strategic-dossier/pds-2025/complete-file/iiss_strategic-dossier_progress-and-shortfalls-in-europes-defence-an-assessment_092025.pdf
- ▶ Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), 2025, *BlackRock ou la tentation du pouvoir absolu des fonds d'investissements*
<https://www.iris-france.org/140297-blackrock-ou-la-tentation-du-pouvoir-absolu-des-fonds-dinvestissements/>
- ▶ La notion d'alliance est perçue par DONALD TRUMP comme un système d'abus de confiance aux dépens des États-Unis, *Le Monde*, 2025
<https://www.lemonde.fr/international/article/2025/04/19/muriel-domenach-la-notion-d-alliance-est-percue-par-donald-trump-comme-un-systeme-d->

- [abus-de-confiance-aux-depens-des-etats-unis_6597600_3210.html](https://www.lemonde.fr/libérons-les-crayons/article/2025/09/02/la-chine-au-centre-d-un-bloc-anti-america...)
- ▶ La Chine, au centre d'un bloc anti-américain, *Le Monde*, 2025
[https://www.lemonde.fr/libérons-les-crayons/article/2025/09/02/la-chine-au-centre-d-un-bloc-anti-america..._6638456_6598835.html](https://www.lemonde.fr/libérons-les-crayons/article/2025/09/02/la-chine-au-centre-d-un-bloc-anti-america...)
 - ▶ L'Europe, 2025, Une dissuasion nucléaire française pour l'Europe ?
<https://www.arei24.news/produit/leurope-n-1/>
 - ▶ Désinformation, cyberattaques, sabotages... L'UE à l'épreuve des ingérences étrangères, *L'Europe* N° 01, 2025
<https://www.arei24.news/produit/leurope-n-02/>
 - ▶ Souveraineté énergétique : mirage ou virage pour l'Union européenne
L'Europe N°02, 2025
<https://www.arei24.news/produit/leurope-n-02/>
 - ▶ L'Europe face aux défis de l'intelligence artificielle, *L'Europe*, 2025,
<https://www.arei24.news/produit/leurope-n-03/>
 - ▶ L'Union européenne veut produire et acheter européen, *L'Europe*, 2025,
<https://www.arei24.news/produit/leurope-n-05/>
 - ▶ L'IA en Europe *L'Opinion*, 2025
 - ▶ ,L'ADN environnemental : l'analyse non-invasive ultime pour surveiller la biodiversité des vertébrés marins, *Mer et marine*, 2025
<https://www.meretmarine.com/fr/science-et-environnement/l-adn-environnemental-l-analyse-non-invasive-ultime-pour-surveiller-la-biodiversite-des-vertebres>
 - ▶ Office of the Director of National Intelligence (ODNI), 2025, *Annual Threat Assessment*
<https://www.odni.gov/files/ODNI/documents/assessments/ATA-2025-Unclassified-Report.pdf>
 - ▶ ONU Commerce et développement, 2025, *Transport maritime : la CNUCED publie de nouvelles statistiques*
<https://unctad.org/fr/news/transport-maritime-la-cnuced-publie-de-nouvelles-statistiques>
 - ▶ Seabed 2030, 2025, *Seabed 2030 announces millions of square kilometers of new seafloor data on World Hydrography Day*
<https://seabed2030.org/2025/06/21/seabed-2030-announces-millions-of-square-kilometers-of-new-seafloor-data-on-world-hydrography-day/>
 - ▶ Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), 2025, *Revue nationale stratégique 2025*
https://www.sgdsn.gouv.fr/files/2025-08/20250713_NP_SGDSN_Actualisation_2025_RNS_FR.pdf

- ▶ Top companies in the world by revenue 2024, Statista, 2025
<https://www.statista.com/statistics/263265/top-companies-in-the-world-by-revenue/>
- ▶ The White House, 2025, *National Security Strategy of the United States of America*
<https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2025/12/2025-National-Security-Strategy.pdf>
- ▶ Fonds monétaire international, 2026, *GDP Current Prices*
<https://www.imf.org/external/datamapper/NGDPDP@WEO/OEMDC/ADVEC/WEOORLD>
- ▶ Vers la fin des illusions transatlantiques, *L'Europe*, N° 08, 2026
<https://www.areion24.news/produit/leurope-n-08/>

